

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 :
CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR D'OSTREVENT



Lille-Douai



Edito

Virginie LASSERRE, Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Conformément à l'ambition portée par le Président de la République, les contrats « quartiers 2030 » qui remplacent les précédents contrats de ville, doivent permettre aux quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Parce que l'éducation est le premier levier de réduction des inégalités de destin, ces nouveaux contrats renforcent notre engagement pour la réussite des jeunes. En matière économique, l'objectif est que les habitants et notamment les habitantes de ces quartiers puissent profiter du dynamisme en cours pour atteindre le plein emploi, parce que ces habitants et habitantes sont une chance pour les entreprises. En outre, parce que les quartiers cumulent les difficultés dans ces domaines, la transition écologique et la santé en sont des axes structurants. Enfin, élaborés au bénéfice de tous, les contrats favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-Lgbt.

Sur tous ces sujets, l'État, ses opérateurs et agences mobiliseront de façon exceptionnelle tous les dispositifs déjà existants sur le territoire de France métropolitaine avec l'objectif que ceux-ci profitent réellement directement aux habitants. En complément, L'État apportera des financements pour financer des actions spécifiques.

Avec un partenariat élargi, les contrats « quartiers 2030 » sont la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Ils réitèrent notre ambition : mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Edito

Frédéric DELANNOY, Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

8, c'est le nombre de
quartiers prioritaires sur
la Communauté de
Communes Cœur
d'Ostrevent

12 700 habitants
concernés, soit 17.76%
de notre population

L'année 2024 marque le point de départ de la nouvelle politique contractuelle de la ville dont la réalisation s'étendra sur la période 2024-2030.

A l'échelle de notre territoire, ce contrat Engagements Quartiers 2030 dont le pilotage est confié à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent succède au Contrat Unique d'Agglomération.

Il cible huit quartiers prioritaires pour 8 communes. Au total, ce sont près de 12 700 habitants qui seront amenés à bénéficier de ce programme durant 7 ans. (2024-2030)

Le contrat Engagements Quartiers 2030 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent s'inscrit dans une démarche intégrée tenant compte des enjeux de développement urbain, de cohésion sociale et de développement économique.

Il prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre les projets.

L'Etat, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, les communes, le Département et la Région ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le Contrat Engagements Quartiers 2030 qui doit profiter à toute la population, repose sur 4 enjeux prioritaires :

- Le plein emploi
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous
- La tranquillité publique

Dans la continuité des Conseils Citoyens créés dans le cadre de la loi Lamy, le contrat Engagements Quartiers 2030 réaffirme la nécessité d'associer les habitants et les usagers des quartiers à la définition du contrat de ville puis à leur mise en œuvre, en développant notamment un volet « participation citoyenne » et en associant, outre les conseils citoyens existants les associations, les amicales des locataires. C'est donc une forme plus ouverte de la participation citoyenne.

La signature, aujourd'hui, de ce contrat Engagements Quartiers 2030 permet de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires.

Il s'appuie sur le projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, en tenant compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat et déclinés localement.

« Même si les fragilités sont plus marquées sur certaines communes, les populations en difficultés sont présentes sur l'ensemble du territoire »

Sommaire

PARTIE I : DE L'ÉVALUATION A LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

I.	LA METHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA CCCO.....	9
I.1.	LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE AMORCEE DES 2022	9
I.2.	UNE CONSULTATION PARTENARIALE ENGAGEE DES 2022 DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	9
I.3.	LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION EN GRANDES LIGNES	11
I.4.	LA CONSULTATION CITOYENNE RAVIVEE EN 2023.	15
I.5.	LES ENJEUX LOCAUX LES PLUS PREGNANTS IDENTIFIES EN LIEN ETROIT AVEC LES HABITANTS	16
I.6.	EN CONCLUSION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE REMOBILISATION CITOYENNE	19

PARTIE II: ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 EN CŒUR D'OSTREVENT

II.	LES CONTOURS DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	22
II.1.	LES PORTRAITS DE TERRITOIRE	22
II.2.	LES QPV ET LEUR EVOLUTION	25
III.	LES GRANDES PRIORITES DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DE LA CCCO.....	26
III.1.	LA STRATEGIE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	26
III.2.	LES PROJETS SPECIFIQUES POUR CHACUN DES QUARTIERS	30
III.3.	UNE STRATEGIE D'ARTICULATION PLUS MARQUEE ENTRE LES ACTEURS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE	39
IV.	LES MOYENS D' ACTIONS ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	43
IV.1.	LE PROGRAMME 147 DE L'ÉTAT	43
IV.2.	LA TERRITORIALISATION DE L'APPEL A PROJETS	43
IV.3.	LES CPO	44
IV.4.	LES AXES DE TRAVAIL 2024-2030	45
V.	LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE.....	46
V.1.	LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	46
V.2.	LA PARTICIPATION CITOYENNE	50
V.3.	MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT	53

SIGNATURES

ANNEXES

Préambule

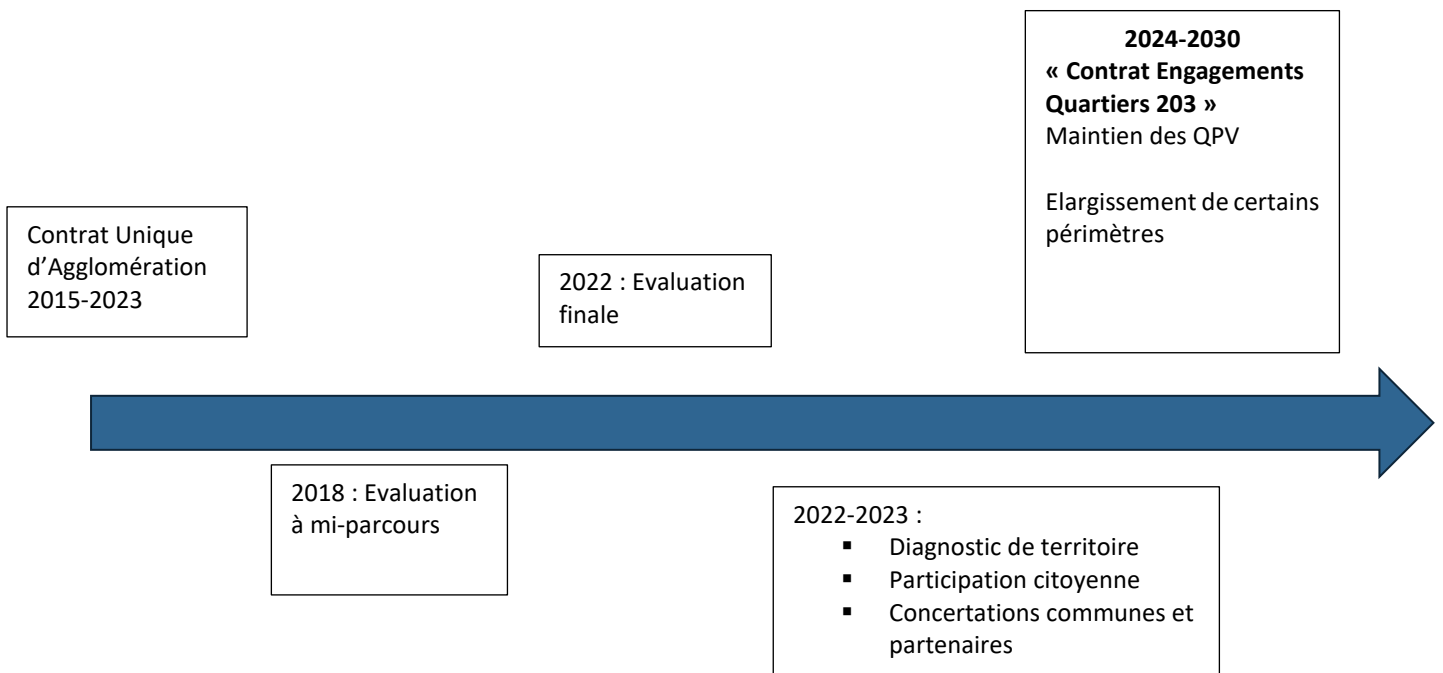
La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine établit la fonction ensemble de l'EPCI dans la mise en œuvre de la politique de ville.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires doit établir un « projet commun » qui intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la Communauté de Communes en matière de politique de la ville et le renforcement des Solidarités entre ses communes membres.

Le Contrat Engagements Quartiers 2030 est la vision du territoire de la politique de la ville, il repose sur une contractualisation avec l'État et est fondé sur une vision territoriale, partenariale, pour imaginer des solutions concrètes à la réduction des inégalités au sein du territoire.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est basé sur la coopération et le renforcement des solidarités entre les communes et les acteurs du territoire en matière de politique de la ville. Cette coopération s'appuie sur l'engagement des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet de territoire de cohésion sociale.

CHRONOLOGIE DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 CŒUR D'OSTREVENT



Cadre légal et réglementaire de la politique de la ville et circulaires 2023-2024

La loi Lamy du 21 février 2014 a initié une nouvelle étape de la politique de la ville. Du nom du ministre délégué de la Ville, François Lamy, c'est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

La loi Lamy remplace les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par un texte unique : le contrat de ville.

Ce contrat unique et global à l'échelle intercommunale permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun : éducation, transports, santé, emploi, justice...

La politique de la ville est ainsi actuellement définie dans son article 1 comme "une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants".

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : **la réduction des écarts de développement** entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Les objectifs de la politique de la ville sont transversaux, ils recouvrent par exemple l'accès aux droits, l'éducation, la culture, le sport, la transition écologique, l'économie, la sécurité, la lutte contre les inégalités.

Le courrier du ministre Olivier Klein du 3 avril 2023, une base de la contractualisation 2024-2030.

Le courrier pose le fait que la géographie prioritaire est amenée à évoluer en fonction des données actualisées de l'INSEE (2019 contre 2011 pour les données ayant permis la constitution des quartiers prioritaires 2015-2023) en gardant le même indicateur de revenus. Ce courrier évoque pour la première fois une possibilité d'intervenir sur des "poches" de pauvreté "Il faut redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, par exemple des "poches" de pauvreté ou des quartiers qui décrochent brutalement, pour que la réponse publique soit adaptée à la réalité locale."

Le courrier évoque également le lancement d'une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache avec pour objectif de formuler des propositions sur **le renouvellement des formes de participation citoyenne.**

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains est venue poser un jalon du processus d'écriture des contrats de ville. Cette circulaire est venue poser un calendrier d'élaboration avec un objectif de signature des contrats de ville en mars 2024, pour 6 ans et avec une période de "réactualisation" en 2027.

Elle indique que le contenu des contrats de ville doit être recentré sur les **enjeux locaux les plus** prégnants. Cette circulaire précise davantage le sujet des poches de pauvreté pouvant être inclus dans la contractualisation 2024-2030. Les poches de pauvreté hors QPV pourront bénéficier au maximum de 2,5% des crédits de l'enveloppe départementale 147, elles devront être définies "par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée".

La circulaire pose également l'ambition d'un minimum de 50% de conventions conclues sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville, notamment pour les associations de proximité et les PRE.

La circulaire 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 est venue compléter le cadre des contrats de ville 2024-2030, notamment du point de vue de la gouvernance. Cette circulaire est structurée autour de 3 orientations :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire
- Une participation citoyenne devant être "systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville" : définition du cadre formel de participation des habitants dans le contrat de ville
- Importance de l'articulation des contrats de ville avec "l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire", afin de "s'assurer de la mobilisation du droit commun"

La participation citoyenne se pose comme un axe structurant de la contractualisation 2024-2030, un volet posant le cadre de cette thématique doit être inclus dans chaque contrat de ville.

Ce volet "participation citoyenne" doit contenir le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance politique de la ville et le niveau de participation (information, consultation, concertation, codécision) attendu selon les thématiques. La mobilisation doit concerner le plus grand nombre d'habitants, y compris les publics les plus éloignés et des moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants doivent être identifiés pour les accompagner

Les notes des 3 juillet 2023 et 24 janvier 2024 relatives à la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord – Quartiers 2030 de la Préfecture du Nord précisent les éléments attendus par l'Etat sur le Département du Nord, en contenu et en méthode, pour l'élaboration des nouveaux contrats « Quartiers 2030 » qui repose sur trois piliers : une nouvelle géographie prioritaire, une méthode d'élaboration qui s'appuie à la fois sur une évaluation des précédents contrats et sur une participation citoyenne ravivée, ainsi qu'une contractualisation resserrée.

PARTIE I

DE L'ÉVALUATION A LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

I. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA CCCO

I.1. LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE AMORCEE DES 2022

Dès 2022, la CCCO s'est engagée dans un processus d'évaluation de son contrat de ville en deux volets.

Au premier semestre 2022, un **volet d'évaluation interne** porté par le service de la Cohésion sociale. Ce volet de l'évaluation a été réalisé – avec l'appui des cycles de qualifications organisés par l'IREV – en ciblant les questionnements autour de quatre enjeux :

- **La gouvernance,**
- **La mobilisation du droit commun,**
- **Les conseils citoyens,**
- **La vie associative.**

A partir du second semestre 2022, un second volet a été externalisé et confié à HB Etudes et Conseils. Ce second volet portait sur :

- La réalisation d'un **portrait social de la CCCO** : Tendances & Evolutions
- L'évaluation des **actions structurantes et leurs impacts sur les quartiers**
- La mise en perspective des éléments évaluatifs et l'accompagnement vers le **renouveau du contrat de ville.**

I.2. UNE CONSULTATION PARTENARIALE ENGAGEE DES 2022 DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Dès 2022, suite aux premiers rendus de l'évaluation interne qui plébiscitait une plus grande proximité nécessaire en direction des acteurs et habitants des quartiers en géographie prioritaire, Il a été décidé de relancer une consultation partenariale sur le territoire afin d'associer pleinement les acteurs et les conseillers citoyens à la démarche d'évaluation.

C'est ainsi que s'est tenue une **première « rencontre de la Politique de la Ville »** le lundi 5 septembre 2022 avec deux objectifs :

- Restituer les enseignements de l'évaluation interne réalisée par le pôle de Cohésion Sociale
- Présenter et mobiliser les forces vives sur le processus d'évaluation des actions structurantes.

Cette première rencontre qui s'est déroulée à Montigny en Ostrevent a rassemblé une trentaine de participants : techniciens, conseillers citoyens, porteurs de projets, associations...

Stratégiquement, il a été décidé de partir de l'évaluation des actions structurantes du contrat de ville pour ouvrir le raisonnement au-delà et déjà débattre des enjeux sociaux à travailler dans le cadre du futur contrat de ville.

Ainsi, 10 ateliers ont été programmés selon une déclinaison thématique. Pour chaque thématique, une action structurante soutenue au titre du contrat de ville servait de support aux débats (le porteur de projet étant invité à présenter son retour d'expériences sur l'action) et un travail collaboratif permettait d'ouvrir sur les enjeux, difficultés, manques et pistes d'amélioration pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Les **10 ateliers thématiques** animés en octobre et novembre 2022 ont porté sur des enjeux sociaux du territoire :

- «**La santé et l'accès aux soins** » (Action support Hôpital Hors les murs) à Ecaillon
- «**Le cadre de vie et l'appropriation de l'espace public** » (Action support FTU : Le jardin des écureuils) à Montigny
- «**La culture au service du vivre ensemble** » (Action support la culture dans tous ses états) à Pecquencourt cité Barrois
- «**L'accès aux services publics – dématérialisation et inclusion numérique** » (Action support Faire) à Fenain (QVA)
- «**Les jeunes** » (Action support Coopérative Jeunesse et Services + Action Coup de Pouce Citoyens) à Masny Cité Blanc cul
- «**L'habitat et transition énergétique** » (Action support ERBM mon quartier mon logement) à Hornaing Cité Heurteau
- «**La mobilité** » (Action support la mobilité c'est permis) à Monchecourt (QVA)
- «**Information et outils numériques** » (Action support net éthique) à Somain
- «**Vie privée et usage du numérique** » (Action support Cyber harcèlement tous concernés) à Aniche
- «**La vie économique et l'activité dans les quartiers** » (Action support soutien à l'implantation d'activité en QPV) à Auberchicourt

Volontairement, ces ateliers se sont déroulés au cœur des quartiers dans un souci de proximité (dans le respect des enseignements de l'évaluation interne).

Ces ateliers thématiques ont été complétés par **2 ateliers transversaux** :

- «**La place des habitants dans la politique de la ville** ». Il s'agissait d'entendre de manière spécifique l'inter-conseil citoyens (certains conseillers ayant déjà pu participer à des ateliers thématiques). Cet atelier s'est déroulé à Lewarde au siège de la CCCO.
- «**Les actions communautaires et la mutualisation** » - à Pecquencourt cité Lemay Ste Marie, Office de Tourisme.

Pour chaque atelier, la participation a varié de 5 à 15 participants.

Au total, ce sont 76 acteurs différents (élus, techniciens, conseillers citoyens et/ou habitants) qui ont participé au moins à l'un de ces ateliers.

Les enseignements de ces ateliers ont été restitués en décembre 2022, la CCCO se mettant en ordre de marche pour adopter sa nouvelle stratégie contrat de ville dès début 2024.

En particulier, un point politique a été programmé en mars 2023 de manière à **poser les bases de la feuille de route du prochain contrat de ville en fixant les priorités stratégiques portées politiquement**.

(A noter que le service de la Cohésion Sociale participant aux ateliers de proximité a déjà appliqué pour la programmation 2024 des pistes d'amélioration entendues dans le cadre du processus partenarial de concertation).

Suite à ces débats, une **deuxième rencontre de la politique de la ville** s'est tenue le lundi 22 mai 2023 à Lewarde pour :

- Partager les travaux de l'évaluation suite aux ateliers de proximité,
- Echanger sur les échéances de refonte des contrats de ville dans le respect des consignes nationales relatives à Engagements Quartiers 2030.

I.3. LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION EN GRANDES LIGNES

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION INTERNE

⇒ *CF. en annexe : Rapport Evaluation 1^{ère} partie en date du 10 juin 2022*

En Février et mars 2022, le service de la cohésion sociale a conduit plusieurs investigations (focus group conseils citoyens, associations, partenaires), rencontres avec les élus, auditions de partenaires, etc. pour recueillir des éléments en réponse à 4 questions évaluatives suivantes :

- Quelle a été la pertinence du cadre d'intervention de l'outil « Contrat de Ville » comme facilitateur des **dynamiques de coopérations** ?
- Quelle a été l'efficacité du contrat de ville comme outil de **mobilisation du droit commun** ?
- Quel a été l'impact de la stratégie de **soutien aux associations** ?
- Quel a été le **rôle joué par les conseils citoyens** ?

Le rapport d'évaluation interne a été rédigé et restitué en juin 2022.

De manière synthétique, les préconisations suivantes ont été retenues comme des axes d'amélioration à mettre en œuvre dans la refonte de la politique de la ville :

- **Améliorer la visibilité des projets politique de la ville et gagner en proximité avec les quartiers et ses habitants :**
 - Maintenir voire intensifier une proximité EPCI / élus / Communes / porteurs de projets
 - Mettre en place des actions d'information/formation.
 - Renforcer l'accompagnement et la qualification des élus et partenaires sur les politiques publiques relevant de la cohésion sociale.
 - Ouvrir les Conseils Citoyens à l'ensemble des habitants des communes et non pas uniquement aux territoires en géographie prioritaire.
- **Donner plus de réalité à la transversalité y compris financière :**
 - Mieux identifier l'ensemble des dispositifs multi sectoriels pour mobiliser des leviers complémentaires issus du droit commun.
 - Développer une stratégie d'ingénierie financière pour le soutien aux associations et porteurs de projets.
 - Réfléchir autour de la possibilité de financements au fil de l'eau et non plus exclusivement dans le cadre des Appels à Projets Annuels.
 - Aller vers plus de conventions pluriannuelles d'objectifs
 - Aller vers la création d'une instance de type « comité de financeurs » sur la mobilisation du droit commun.
- **Améliorer les modalités de fonctionnement :**
 - Affiner le schéma de gouvernance dans sa partie pilotage stratégique et technique, la CCCO en qualité de pilote du Contrat de Ville joue un rôle pivot entre le local et l'institutionnel.
 - Instaurer une revue de projet permettant l'audition des porteurs de projets.
 - Etudier la mise en place d'un comité de financeurs à l'issue de la revue de projet.

Certaines de ces intentions annoncées dès l'été 2022 sont déjà mises en œuvre ou constituent les prémisses de l'engagement Quartiers 2030 de la CCCO.

Ainsi, la CCCO dès 2022, a amorcé l'évolution de ses pratiques professionnelles pour refondre son intervention en matière de cohésion sociale en direction des quartiers et de ses habitants.

Ces enseignements constituent également les prémisses du Projet de Cohésion Sociale Territorial de la CCCO qui rayonnera sur l'ensemble des communes qu'elles soient ou non retenues au titre de la politique de la ville.

LES ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS DE PROXIMITE

Les ateliers de proximité – tout en débattant des avancées dans le cadre du contrat de ville sur les 7 années de programmation 2015-2021 - avaient pour objectifs de :

- nourrir l'évaluation des actions structurantes (une action support d'évaluation étant identifiée par atelier),
- associer dans la proximité les acteurs ressources des quartiers,
- préfigurer ensemble le futur contrat de ville.

Les principaux enseignements sont présentés ci-dessous.

Sur l'ingénierie et les programmations communautaires

L'un des enseignements de l'évaluation est que la programmation communautaire de la politique de la ville sur les années passées a permis :

- le déploiement de politiques structurantes sur le territoire notamment en matière d'emploi et de santé.
- d'amorcer des expérimentations et de nouvelles actions innovantes en réponse aux besoins émergents au fil des années.
- d'accompagner les porteurs sur des actions longues et réajustées au fil des programmations pour mieux correspondre aux besoins évolutifs des habitants.
- mais aussi de favoriser des engagements pluriannuels permettant ainsi aux dynamiques de s'installer progressivement dans la durée.

La CCCO a ainsi déjà amorcé – sans que cela en ait pris la forme – une logique de programmation pluriannuelle avec les porteurs de projets.

Sous l'angle thématique, en guise de synthèse, nous exposons ci-dessous **les enseignements saillants à retenir sur les différents enjeux thématiques et qui préfigurent les priorités du futur contrat de ville engagements 2030.**

L'emploi et le développement économique

Sur l'ensemble des programmations cette thématique constitue le premier poste de subvention, pour l'essentiel sur des actions communautaires.

Outre le soutien à des actions structurantes, la politique de la ville a permis une structuration du service emploi de la CCCO : au départ sur les clauses d'insertion puis petit à petit par un déploiement des compétences.

L'évaluation a pointé une meilleure coordination nécessaire entre :

- le volet emploi/développement économique de la Politique de la Ville,
- le service emploi formation de la CCCO
- le dispositif de « Cité de l'emploi » qui allouait également une enveloppe budgétaire pour financer des actions en QPV.

Il est réaffirmé le rôle de la politique de la ville pour **lever les freins à l'emploi et préparer les habitants à l'emploi** avant de les orienter vers la cité de l'emploi (savoir-être en amont de la recherche d'emploi).

L'emploi et le développement économique est une thématique à maintenir comme prioritaire avec deux axes de travail à améliorer :

- aller plus loin sur **l'emploi féminin** : mettre les moyens pour qu'elles puissent s'émanciper par le travail (Mode de garde, cantine, mobilité).
- aller plus loin sur **la « valorisation des talents » du territoire**, des habitants – jeunes ou moins jeunes – engagés dans des actions d'entrepreneuriat.

La mobilité

La mobilité est un sujet qui a été évoqué dans de nombreux ateliers. Sous l'angle du réseau de Transport en Commun des progrès sont constatés sur le territoire (BHNS avec des passages fréquents, gratuité). Sur la programmation passée, un quart des actions relevant du développement économique étaient dédiées à la mobilité. Il s'agissait d'actions communautaires sous le prisme de l'insertion/emploi. Suite à l'évaluation, nous retenons que **le prisme de la mobilité dans le cadre de la politique de la ville doit rester celui de la levée des freins vers l'emploi des publics.**

La santé

Sur les programmations passées, les actions relevant du champ de la santé représentaient déjà une action sur six de la programmation avec environ chaque année une dizaine d'actions « santé » financées principalement à l'échelle communautaire.

Ainsi, **la politique de la ville a permis de structurer un réseau local de professionnels** via l'Atelier Santé Ville et la Plateforme Santé du Douaisis mais aussi par la création d'un réseau d'Ambassadeurs Santé.

L'enjeu à ce jour est de poursuivre la dynamique du réseau des ambassadeurs dans la durée : soutien, formation, renouvellement des membres en continu.

Des sujets sont identifiés pour aller plus loin sur :

- « La désacralisation de la santé » comme un élément de la vie quotidienne : valoriser le bien être.
- L'explication / la communication sur le système de santé au plus proche des habitants.
- Le maillage entre les partenaires qui reste à maintenir dans la durée au service d'un meilleur accès aux dépistages et aux soins.
- La mobilisation des publics en s'inspirant des formats « d'aller vers » les lieux de vie expérimentés : les marchés, les supermarchés, les événements festifs au cœur des quartiers, etc.

La santé est un pan important de la politique de la ville sur la CCCO qu'il convient de conforter dans le cadre d'Engagements Quartiers 2030 dans une logique d'articulation entre les échelles communautaires, communales et au plus près des habitants des quartiers.

Autour du numérique

Lors des ateliers de proximité, la question du numérique a été travaillée sous différents prismes :

- l'accès aux services publics, dématérialisation et inclusion numérique,
- l'information, les outils numériques et la prévention des risques,
- les enjeux liés à l'usage des réseaux sociaux et au respect de la vie privée.

Dans le cadre de la politique de la ville, des actions structurantes ont permis d'expérimenter et faire émerger des ressources et initiatives locales aujourd'hui peu connues et insuffisamment déployées.

Or, sur tous les territoires, des besoins ont été exprimés pour – à l'ère du numérique – accompagner le changement au plus près des habitants des quartiers.

Parallèlement, une feuille de route numérique a été travaillée en 2020-2021 à l'échelle communautaire sans faire l'objet d'une mise en œuvre effective.

L'enjeu est aujourd'hui de **déployer un réel projet communautaire sur :**

- **L'accès aux services publics et la dématérialisation.**
- **L'inclusion numérique.**
- **Les usages du numérique et la prévention des risques.**

Dans la perspective d'Engagements Quartiers 2030, **des « pépites » expérimentées et consolidées dans le cadre des programmations passées pourront être renforcées dans des engagements pluriannuels en direction des habitants des quartiers.**

La culture comme vecteur de projets et d'émancipation

La culture au sens large est un vecteur qui peut rassembler sous de multiples formes et fédérer les habitants autour de projets porteurs de sens et de valeurs.

Des exemples d'actions ponctuelles soutenues dans le cadre des programmations passées ont démontré la pertinence de retenir **la culture comme support d'émancipation** :

- En désacralisant les actions culturelles,
- En allant au plus près des habitants et des quartiers,
- En se saisissant de techniques et savoirs faire ludiques accessibles (exemple : mangas, hip hop, etc.),
- En associant et en valorisant les savoirs faire des habitants au cœur des quartiers,
- En créant de l'événement festif propice à l'intergénérationnel et au vivre ensemble.

La CCCO porte dans le cadre de ses compétences communautaires un pan culturel qui porte le réseau de lecture publique, le réseau des médiathèques, etc.

Dans le cadre d'Engagements Quartiers 2030, il s'agira de générer plus de transversalité entre le service culture et le pôle cohésion sociale pour **faire rayonner plus largement le projet culturel de la CCCO dans la proximité des quartiers et de ses habitants.**

Deux autres thématiques à investir davantage au service de la transition écologique :

- **Le cadre de vie et espaces publics de proximité**

La question des espaces publics dans les quartiers est un enjeu important : c'est un support de vivre ensemble, de rencontres, de conflits d'usages aussi parfois.

C'est un volet à ce jour investi ponctuellement avec l'appui de la politique de la ville au travers des Fonds de Travaux Urbains notamment.

Des pistes d'amélioration sur ce sujet ont été formulées dans le cadre de l'évaluation :

- Etudier un projet de mise en réseaux intercommunale des initiatives autour des jardins ? La possibilité de soutenir un projet plus global autour des jardins : partage de savoir-faire, échanges de graines, projet autour de l'alimentaire, etc. C'est une piste qui a été évoquée spontanément lors de l'inter-conseil citoyens.
- Activer le levier de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : un levier qui pourrait potentiellement donner un nouveau souffle sur les projets relatifs aux espaces publics de proximité.

- **Le logement et la transition énergétique**

Au regard de la programmation politique de la ville, les enjeux liés à l'habitat sont peu explorés dans les programmations passées.

C'est un axe d'amélioration important qui permettra notamment d'amorcer, dans le cadre d'Engagements Quartiers 2030, **la dimension de la transition écologique et énergétique, pan à ce jour peu développé et valorisé en tant que tel dans le cadre du projet de cohésion sociale.**

Dans les faits, il s'agira de :

- Travailler sur une plus grande transversalité entre le portage des projets ERBM et les actions politique de la ville qui pourraient venir en appui.
- Mieux articuler dans l'organisation interne de la CCCO les politiques de l'habitat et celles relevant de la cohésion sociale.

I.4. LA CONSULTATION CITOYENNE RAVIVÉE EN 2023.

⇒ *CF. en annexe : Quartiers 2030 – Vos projets pour les quartiers*

Suite au courrier du 15 mai 2023 du ministre chargé de la ville, la CCCO s'est engagée dans une consultation citoyenne en complément du processus déjà engagé.

Afin de récolter la parole de l'habitant sur le territoire de Cœur d'Ostrevent, deux méthodes ont été conjointement utilisées :

-L'administration d'un questionnaire lors de temps de convivialité.

L'objectif de ce questionnaire (*joint en annexe*) était de recueillir la parole de l'habitant sur la politique de la ville de façon générale et de recueillir leur parole, leur expertise et leurs expériences sur différentes thématiques telles que sports, santé, emploi, discrimination, cadre de vie...

-L'organisation de temps d'échanges sous le format tables rondes au sein des quartiers prioritaires.

L'objectif de ces temps d'échanges (1 par quartier) était d'animer la discussion, faciliter la qualité des échanges et récolter les réponses des habitants présents.

Ce format a permis de favoriser l'expression de chacun des participants et d'aider à la prise de parole de tous et entre tous. Ces débats ont porté sur quatre grandes questions :

-les défis : quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?

-les atouts : quels sont pour vous les principaux atouts de votre quartier ?

-les solutions et les projets : quels sont les actions à mettre en place dans votre quartier pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?

-la participation citoyenne : comment faire pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

Ces temps de concertation se sont déroulés selon le calendrier suivant :

	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Méthodologie participation citoyenne						
Participation citoyenne : questionnaire sur événements type NQE - marchés locaux...						
Saisie - Analyse et synthèse des questionnaires						
Organisation de tables rondes au sein des quartiers prioritaires						
Rédaction du document de synthèse "participation citoyenne en Cœur d'Ostrevent"						
Restitution des concertations aux participants						

I.5. LES ENJEUX LOCAUX LES PLUS PREGNANTS IDENTIFIES EN LIEN ETROIT AVEC LES HABITANTS

a) Le regard des conseils citoyens

Du point de vue des conseillers citoyens, des sujets sont à travailler pour mieux répondre aux besoins des habitants du quartier :

- Des actions sur le **pouvoir d'achat, le coût des énergies, la grande précarité** « *Des gens avec de gros besoins, et avec ce qu'on va avoir dans les années qui vont suivre - donc savoir comment on va aider ces gens* »
- Des actions **pour « distraire et divertir »**. « *Car on a aussi besoin de ça. Au lieu de se morfondre chez soi* »
- Des actions **autour des jardins** : les jardins familiaux, la transmission de savoir-faire, les jardins partagés, la production de légumes. « *Ce serait bien d'avoir un projet commun là-dessus* »

b) Ce qu'il faut retenir de la consultation par questionnaire

Le profil des personnes interrogées

- **217 habitants** interrogés
- Une majorité de personnes **de moins de 50 ans** :
 - 11% âgés de 18 à 24 ans
 - 25% entre 25 et 34 ans
 - 48% âgés entre 35 et 49 ans
- **74% de publics féminins**
- **Situation familiale** :
 - 34% de personnes mariées
 - 25% en concubinage
 - 23% célibataire
- **62% sont en couple** avec enfants
 - 32% ont deux enfants
 - 23% ont trois enfants

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une majorité des personnes sont **locataires**
- Les priorités de santé identifiées :
 - le sommeil
 - l'alimentation
 - l'activité physique
 - le bien être
 - les addictions
- 73.27% des personnes interrogées ne savent pas si elles habitent un Quartier Prioritaire

POINTS FAIBLES :

- Méconnaissance des conseils citoyens
- Méconnaissance du dispositif Cité de l'Emploi
- 1/3 des habitants interrogés ne fréquentent pas les espaces sportifs et culturels du territoire

POINTS FORTS

- 47% considèrent que leur lieu d'habitation est **plutôt agréable**, 15% considèrent qu'ils habitent un quartier oublié
- 53% habitent dans leur quartier depuis plus de 10 ans
- 54.83% des personnes interrogées semblent connaître les principes de transition écologique
- De manière générale les personnes interrogées ont **une bonne image de la jeunesse actuelle**
- Une majorité considère que l'éducation ne passe pas par l'école (« *l'éducation c'est les parents mais aussi les clubs sportifs, les structures de proximité, les associations...* »)

c) Ce qu'il faut retenir des tables rondes

Le profil des participants aux tables rondes

- 7 tables rondes
- **81 participants**
- Les participants sont :
 - des conseillers citoyens
 - des jeunes fréquentant les structures de proximité
 - des habitants des quartiers
 - des bénévoles associatifs
- Public mixte, intergénérationnel

LES DEFIS : quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?

La parole des habitants tourne autour de 4 grands défis, à savoir :

-**L'amélioration du cadre de vie** pour atténuer les frontières historiques entre les habitants des centres et les habitants en quartier prioritaire (*exemples : « il y a deux Montigny... », « j'habite Barrois et pas Pecquencourt » ...*)

-**L'amélioration de la tranquillité publique** pour sécuriser les espaces publics notamment les accès aux écoles et réduire le sentiment d'insécurité (*« installer plus de police municipale »*)

-**L'amélioration de la cohésion** dans le quartier et le **vivre ensemble** en s'appuyant sur le tissu associatif (*« le lien existe grâce aux assos », « redéployer le service public de proximité »*)

-**Redynamiser les quartiers** suite aux programmes ERBM

-**Laisser le temps aux projets** de « vivre » sur plusieurs années (*« pouvoir mettre des actions sur le long terme et non sur une année, cela frustre et démotive les bénévoles »*)

LES ATOUS : QUELS SONT POUR VOUS LES PRINCIPAUX ATOUS DE VOTRE QUARTIER ?

En terme d'atouts, ont été relevés les éléments suivants :

-**Les structures de proximité** (Centres Sociaux, Espaces de Vie Sociale, Pôle Insertion, Epicerie Sociale et Solidaire, Maisons de Quartiers).

-**Des lieux de vie et d'éducation** à proximité ou au cœur des quartiers : écoles, collèges, parcs et jardins, city stade, étangs...

-**La richesse du monde associatif** et du bénévolat qui en découle.

-**La rénovation des cités minières** dans le cadre de l'ERBM.

SOLUTIONS ET PROJETS : *quelles sont les actions à mettre en place dans votre quartier pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?*

- Contribuer à l'embellissement des quartiers** en mobilisant les dispositifs existants (type FTU) et en mettant les habitants au cœur des projets (fleurissement, espaces de convivialité, mise en sécurité...).
- Renforcer l'implication de l'habitant** dans la réflexion (« *remettre de l'humain au lieu des plateformes* »), dans la gestion de dispositifs souples permettant de mobiliser des petites enveloppes budgétaires (événements festifs dans les quartiers).
- Développer et / ou renforcer des structures de proximité** dans les communes moins dotées (création d'EVS) (« *pour être aider à la mise en place de projets* »).

PARTICIPATION CITOYENNE : *comment faire pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?*

- Mise en place de comités de projets** en lien avec les conseils citoyens existants.
- Annualiser** la consultation citoyenne.
- Développer un axe communication** sur les actions et les événements.
- Mettre en place des permanences** dans les structures de proximité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une richesse dans les échanges
- Réflexion à mener autour d'une concertation citoyenne annuelle
- Un axe fort et qui semble prioritaire : **le cadre de vie**
- Remettre de l'humain au cœur des quartiers et reconnecter les habitants : lien social, rompre l'isolement et faciliter les procédures (moins d'administratif ?)

I.6. EN CONCLUSION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE REMOBILISATION CITOYENNE

Cette période d'évaluation et de concertation a permis à l'EPCI de travailler dès 2022 sur le futur Contrat de Ville, ses enjeux, ses objectifs et sa gouvernance.

Des enseignements de l'évaluation nous retenons les faits saillants suivants :

- Un processus de remobilisation dans la proximité est engagé depuis septembre 2022.
- C'est une démarche d'évaluation qui impacte déjà la dernière programmation 2023.
- Il existe déjà sur la CCCO un travail d'accompagnement de proximité entre les porteurs de projet et l'ingénierie du pôle cohésion sociale pour adapter au mieux les projets au fil des années.
- Le portage d'actions par la CCCO est une singularité du territoire qui permet d'insuffler de nouvelles actions à l'échelle de la CCCO : c'est un moyen pour expérimenter.
- Des « pépites » ont été engendrées sur le territoire grâce à la politique de la ville et elles bénéficient d'une reconnaissance au-delà du local :
 - o La santé et la dynamique autour du CH de Douai avec les ambassadeurs.
 - o Le service emploi – formation de la CCCO et son développement.
 - o Des actions structurantes autour de la dématérialisation (ADN par exemple).
- Des passerelles restent aujourd'hui non développées et constituent des axes de progrès :
 - o Sur le volet Habitat Logement.
 - o Dans le cadre de l'ERBM (en dehors de la dimension emploi).
 - o Sous l'angle du climat – énergies – transition écologique.

- Sur la thématique de l'éducation au sens large (en dehors de l'angle sports et culture).

Afin de rendre plus lisibles les politiques publiques portées par la collectivité, une réorganisation a été opérée avec la création d'un Pôle Solidarités Insertion (présentation en Conseil Communautaire le 7 décembre 2023) regroupant les services Cohésion Sociale, Emploi/Formation et Cœur d'Ostrevent insertion.

L'action de ce pôle vise à favoriser **l'inclusion sociale et l'accès à l'autonomie**. Ainsi il coordonne l'action sociale avec l'ensemble des partenaires pour accentuer le déploiement, sur le territoire, des politiques sociales, pour accompagner les actions de développement social et promouvoir l'innovation sociale.

En conclusion

Cœur d'Ostrevent est déjà inscrit dans la philosophie Engagements Quartiers 2030

Les bases d'un nouvel élan sont posées :

- **Sur les priorités et le sens**
- **Sur une nouvelle méthode de travail et un changement des pratiques professionnelles en cours**
- **Vers une meilleure lisibilité des politiques publiques au service des habitants**

PARTIE II

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 EN CŒUR D'OSTREVENT

II. LES CONTOURS DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

II.1. LES PORTRAITS DE TERRITOIRE

Dès 2022, la CCCO avait anticipé son analyse territoriale. Dans ce cadre un portrait de territoire a été réalisé en juillet 2022 (sur des données millésimées en 2018 et 2019... avec une comparaison pour apprécier les évolutions avec le millésime 2013)

- ⇒ *CF. en annexe : Portrait social de la CCCO Août 2022 (I-le portrait statistique de la CCCO)*
- ⇒ *CF en annexe : chiffres clés des QP de la CC Cœur d'Ostrevent Compas*

LES TENDANCES A L'ECHELLE DE LA CCCO

Cette analyse avait mis en avant les éléments saillants suivants :

- à l'échelle de la CCCO dans son ensemble, même si le parc ancien est plus représenté, nous constatons une dynamique de production de logements entre 2013 et 2018.
- le primat de l'habitat individuel est une caractéristique de la CCCO quelles que soient les communes.
- la vacance s'inscrit dans la moyenne nationale mais tend à augmenter depuis 2013.
- une faible mobilité résidentielle avec des populations qui ne déménagent pas ou peu et sont ancrées sur leur commune.
- une légère tendance à la perte de population sauf pour quelques communes ponctuellement (Erre, Hornaing, Wandignies-Hamage).
- le territoire de la CCCO est confronté – comme sur l'ensemble du territoire national - à un vieillissement de sa population.

La CCCO se distingue des échelles de comparaison par :

- des familles avec enfants un peu plus représentées qu'ailleurs.
- un taux de pauvreté à hauteur de 19.9 % en 2019 avec un taux de pauvreté des moins de 30 ans plus élevé qu'ailleurs.
- 60 % des publics jeunes de 18-24 ans qui sont sortis du système scolaire.
- un taux de chômage chez les jeunes plus important qu'ailleurs même si une légère amélioration entre 2013 et 2018 est relevée.
- une population moins diplômée.
- les professions et catégories sociales ouvriers et employés sont plus représentés et inversement les cadres et professions intermédiaires moins présentes.
- les écarts entre homme-femmes plus marqués au regard du niveau de diplôme (sans diplôme et CAP-BEP) et de l'activité.
- une médiane des revenus plus faible. En tendance, les revenus moyens de la CCCO sont inférieurs à ceux des autres échelles de référence quels que soient les déciles observés. Les écarts entre les plus pauvres et les plus riches sont moins importants qu'ailleurs.
- une proportion de travailleurs aux ressources modestes non négligeables par rapport aux échelles de comparaison (bénéficiaires de la prime d'activité surreprésentés).

Au-delà de ces tendances, nous pointons également des distinctions marquées au regard de quelques indicateurs entre les communes de l'ex bassin minier (dont les communes retenues au titre de la politique de la ville) et les communes plus rurales moins fragilisées socioéconomiquement.

En effet, des disparités sont constatées entre ces deux types de communes au regard des niveaux de revenus, des niveaux de diplômes, des catégories socioprofessionnelles, de la médiane des revenus, du taux de pauvreté, du taux de scolarisation des 18-24 ans et de la couverture via les prestations sociales.

QUE RETENIR SUR LES DONNEES RELATIVES AUX QPV ?

Etant donné la méthode de carroyage fondée sur les revenus, de fait, les populations des QPV ont une médiane des revenus plus faible. Certains QPV présentent des taux de pauvreté deux fois supérieur à la CCCO c'est le cas des QP Lemay Ste Marie, QP de Somain, QP de Masny mais aussi QP de Barrois et QP de Montigny en Ostrevent.

Parmi les 8 quartiers, le QP d'Aniche est le plus important en poids de population avec près de 3500 habitants. Les autres quartiers oscillent entre 1000 et 1500 habitants.

Comme dans tous les QPV de France, ceux de la CCCO sont jeunes. Le QPV d'Hornaing se distingue par une population encore plus jeune avec 41,2 % de population de moins de 25 ans et un indice de jeunesse nettement plus élevé que sur les autres QPV de la CCCO (2,2).

Tous les QPV présentent une part plus importante de personnes isolées. Cela est nettement plus marqué sur les deux QP de Masny et d'Auberchicourt-Ecaillon.

En termes de logements, la part des propriétaires est nettement plus faible qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire, les QPV ayant pour spécificité d'accueillir une part importante de parc social. En effet, tous les quartiers sont en majorité composés de parc social, certains d'entre eux composés exclusivement de parc locatif (le QP Lemay Ste Marie à Pecquencourt et le QP de Somain).

Certains quartiers se distinguent par un parc de résidences principales plus ancien.

Ainsi, à travers l'analyse des données, se démarquent les quartiers d'habitat minier repris en QPV.

Sur le QP Lemay St Marie de Pecquencourt et le QP de Masny, le parc construit avant 1946 représente plus de la moitié des résidences principales.

Les données à l'échelle des QPV laissent apparaître des enjeux sociaux davantage prégnants.

Nous relevons en particulier :

- l'enjeu des jeunes de 16-25 ans ni scolarisés ni en emploi. A minima, sur les QPV, ils représentent toujours plus de 30% de cette tranche d'âge
- l'enjeu de l'emploi des populations en âge de travailler en particulier les femmes où des décrochages sont davantage repérés sur certains QPV (QP d'Hornaing, QP Lemay Ste Marie, QP Masny, QP Auberchicourt-Ecaillon et QP Barrois).
- l'enjeu de la précarité des emplois occupés et des fragilités face au marché du travail au regard des niveaux de diplômes.

Les QPV sont marqués par une part nettement plus importante de populations couvertes par les prestations sociales. Les bénéficiaires du RSA y sont en proportion nettement plus importante à l'exception du QPV d'Hornaing qui reste dans la tendance de la CCCO au regard de cet indicateur.

Certains QPV se démarquent avec des indicateurs alarmants qui interpellent sur l'enjeu de la santé des populations. En particulier, nous pointons le QP Lemay Ste Marie de Pecquencourt, le QP de Somain, le QP de Masny et le QP de Barrois au regard de la couverture C2S (CMUC) et des bénéficiaires de l'AAH.

LES PORTRAITS DE TERRITOIRES ACTUALISES EN JUIN 2023

Des portraits de territoires ont été actualisés en juin 2023. Ils sont joints en annexes du contrat de ville.

⇒ *CF. en annexe : portrait social de la CCCO Août 2022 (II- portrait statistique des quartiers inscrits en politique de la ville au titre du contrat de ville 2015-2022)*

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux indicateurs pour les QP de la CCCO, par comparaison aux QP du Nord et à la CCCO dans son ensemble.

(Source : Chiffres clés des QP du contrat de ville - juin 2023)	Situation des QP de la CCCO		Evolutions entre les millésimes étudiés	QP du Nord		CCCO	
	Nombre sur les QP de la CCCO	%		indicateur	Ecart sur les QP de la CCCO par comparaison aux QP du Nord	indicateur	Ecart sur les QP de la CCCO par comparaison à la CCCO
Cadrage démographique							
Nombre d'habitants (2018)	12109	17% de la population de la CCCO	-2,4%	-1,3	+1,1%	-1,3	+1,1
Proportion des Jeunes de moins de 15 ans	2740	23%		25%	-2%	20%	+3%
Indice de Jeunesse	1,5			2	+0,5	1,1	+0,4
Indice d'évolution des population âgées	1,8			2,3	-0,5	1,9	-0,1
Familles monoparentales (Proportion parmi les familles)	767	43,3%		44,90%	-1,6%	30,80%	+12,5%
Familles monoparentales (Proportion parmi les ménages)	767	20,8%		18,30%	+2,5%	16,80%	+4%
Ménages d'une personne	1520	31%		39%	-8%	28%	+3%
Niveau de vie							
Personnes en situation de pauvreté (2020)	4500	37%	-2%	44%	-7%	20%	+17%
Ménages couverts par les minima sociaux (2021)	1479	21,2%	+11,1%	0,221	-0,9%	10,10%	+11,1%
Santé							
Population couverte par la C2S au 1er janvier 2022 (2020-2022)	3781	33,7%	+18,9%	37,80%	-4,1%		
Education							
Taux de scolarisation des filles de 15-24 ans (2019)		50,3%		59,70%	-9,4%	60%	-9,7%
Lycéens inscrits en filière professionnelle (2020-2021)	310	59%		48%	+11%		
Part de la population sans diplôme (2019)	4270	46%		44%	+2%	33%	+13%
Population non scolarisée avec diplôme bac +2 ou sup. (2019)		8%		16%	-8%	19%	-11%
Emploi							
Taux d'emploi des 15-64 ans(2019)	3136	42,2%		40,80%	+1,4%	55,60%	-13,4%
Taux d'emploi des femmes (2019)		37,20%		35,80%	+1,4%	51,70%	-14,5%
Taux d'emploi précaire (2019)	870	18%		26%	-8%	17%	+1%

II.2. LES QPV ET LEUR EVOLUTION

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) regroupe 21 communes dont la commune de d'Emerchicourt qui a rejoint la CCCO en juillet 2022 (auparavant rattachée à la CAPH).

Au total, la CCCO concentre plus de 71 000 habitants (RP, Insee 2018).

Sur ces 21 communes, 12 communes sont inscrites en politique de la ville au titre du contrat de ville 2015-2023 :

8 communes regroupent 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV) dont 3 quartiers sont intercommunaux :

- « Le quartier prioritaire d'Hornaing » (Hornaing-QP059001)
- « Lemay Sainte Marie » (Pecquencourt - QP59039)
- « Le quartier prioritaire de Somain » : Cité de Sessevalle (Somain - QP059040)
- « Le quartier prioritaire de Masny » : Cité du Blanc Cul, Cité du Champ Fleuri (Masny- QP059036)
- « Le quartier prioritaire de Montigny en Ostrevent » : Cité des Agneaux (Montigny en Ostrevent- QP59037)
- « Le quartier prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon » : Cité Vuillemin –Arbrisseaux (Ecaillon, Auberchicourt, Masny - QP59035)
- « Le quartier prioritaire d'Aniche » (Aniche, Auberchicourt- QP59034)
- « Barrois » : cité des Pâtures (Pecquencourt, Montigny en Ostrevent - QP059038)

4 communes sont classées « Quartier de Veille Active » (QVA) qui correspondent aux anciens quartiers CUCS (Quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014) non retenus parmi les QPV du contrat de ville 2015-2020 :

- Bruille-lez-Marchiennes,
- Fenain,
- Marchiennes,
- Et Monchecourt.

Dans le prolongement de la démarche de co-construction entre les services de l'Etat, les communes et la CC Cœur d'Ostrevent, il en ressort 8 quartiers en QPV par décret n02023-1314 du 28 décembre 2023 :

8 communes regroupent 8 Quartiers Politique de la ville (QPV) dont 3 quartiers sont intercommunaux :

- « Le quartier prioritaire d'Hornaing » (Hornaing-QN05994I)
- « Lemay Sainte Marie » (Pecquencourt – QN05939M)
- « Le quartier prioritaire de Somain » : Cité de Sessevalle (Somain – QN05940M)
- « Le quartier prioritaire de Masny » : Cité du Blanc Cul, Cité du Champ Fleuri (Masny- QM05936M)
- « Le quartier prioritaire de Montigny en Ostrevent » : Cité des Agneaux (Montigny en Ostrevent- QN05937M)
- « Le quartier prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon » : Cité Vuillemin –Arbrisseaux (Ecaillon, Auberchicourt, Masny – QN05935M)
- « Le quartier prioritaire d'Aniche » (Aniche, Auberchicourt- QN05934M)
- « Barrois » : cité des Pâtures (Pecquencourt, Montigny en Ostrevent – QN05938M)

Sur le critère des revenus, il apparait que la nouvelle géographie prioritaire fondée sur les données de 2019 n'a pas évolué de manière majeure dans ce nouveau contrat de ville.

La distinction réside dans le fait que les établissements scolaires ont été ajoutés au sein des périmètres, ce qui permettra une meilleure cohérence des politiques publiques REP et REP+ avec les leviers mobilisables au titre de la politique de la ville.

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, disparaît la notion de « quartier en veille ». Cependant, les 4 communes citées précédemment continueront de faire l'objet d'une vigilance particulière de la part de la CCCO pendant la durée du contrat.

III. LES GRANDES PRIORITES DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DE LA CCCO

III.1. LA STRATEGIE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

LE CADRE NATIONAL

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Les prochains contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », devront s'articuler autour des enjeux suivants :

- l'éducation, avec notamment la réussite scolaire et éducative, l'obligation de formation des 16-18 ans, l'orientation des jeunes ainsi que le soutien à la parentalité (notamment les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – REAAP), sur une tranche d'âge allant de 0 à 25 ans ;
- la santé (dont la santé mentale), avec notamment la prévention et l'accès aux soins, l'accès au sport et à une alimentation saine, la prise en compte du vieillissement, le diagnostic et la prise en charge des personnes en situation de handicap ;
- l'emploi, avec notamment l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA, la formation professionnelle, l'employabilité des jeunes, des femmes et des seniors, la levée des freins à l'emploi (le développement de crèches et en particulier des crèches AVIP doit être privilégié) ;
- la transition écologique, avec notamment la rénovation de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilité, l'accès à une alimentation durable, la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la sécurité (video protection...) et la prévention de la délinquance, et notamment la lutte contre les trafics de stupéfiants ou encore la lutte contre les violences intrafamiliales.

LE PROJET TERRITORIAL DE CŒUR D'OSTREVENT

La CCCO tout en s'inscrivant pleinement dans ces thématiques principales se fixe une stratégie fondée sur les priorités suivantes afin de répondre pleinement aux besoins de ses populations :

1- LE PLEIN EMPLOI POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectifs généraux :

- **O.G.1.1 : Contribuer au plein emploi et soutenir le développement économique avec le rôle spécifique de la politique de la ville sur la levée des freins et le renforcement du droit commun dans les quartiers.**

Objectifs opérationnels :

- Remobilisation vers l'emploi et la formation renforcée pour les publics QPV : immersions, actions intégrées, découvertes métiers porteurs
- Accompagnement des publics éloignés (jeunes, publics RSA, femmes)
- Articulation et renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement
- Développer l'employabilité par la levée des freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfants...
- Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises
- Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs de quartiers

- **O.G.1.2 : Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle**

Objectifs opérationnels :

- Faire prendre conscience de l'importance des savoirs-être, des savoirs-faire et des activités extra professionnelles
- Lutter contre les stéréotypes et travailler les pensées limitantes
- Faire prendre conscience des soft skills
- Favoriser les rencontres avec des professionnels (rapprochement avec le monde économique)

2- LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objectifs généraux :

- **O.G.2.1 : Travailler, améliorer le cadre de vie au quotidien dans les quartiers**

Objectifs opérationnels :

- Accompagnement aux changements des habitants en travaillant la gestion des espaces délaissés, la renaturation et la végétalisation
- Accompagner les habitants aux usages et aux changements de pratique adaptés à la transition énergétique et climatique.
- Accompagner la rénovation urbaine (volet social des rénovations ERBM)
- Gestion sociale urbaine de proximité : démarches et outils GUP tel que FTU

- **O.G.2.2 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire**

Objectifs opérationnels :

- Accompagner le renouvellement via l'économie circulaire et le développement du réemploi
- Former les acteurs et sensibiliser les habitants consommateurs
- Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers
- Rendre visible et essaimer les initiatives
- Accompagner le développement des espaces tels que jardins partagés, jardins ouvriers...

3- L'EMANCIPATION POUR TOUS A TRAVERS LA PROMOTION DE L'EDUCATION

Objectifs généraux :

- **O.G.3.1 : Promouvoir la santé, prévenir et favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers. La santé est un pan important de la politique de la ville sur la CCCO qu'il convient de conforter dans une logique d'articulation entre les échelles communautaires et communales.**

Objectifs opérationnels :

- Accès aux parcours de santé : lutter contre le renoncement aux soins et aux parcours.
- Permettre l'accès aux services de santé au sein des quartiers
- Développer la prévention par les pairs
- Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité
- Réduire les comportements à risque grâce à des actions de promotion et de prévention de la santé
- Favoriser l'adoption d'une hygiène de vie favorable à santé
- Développement des compétences psychosociales

- **O.G.3.2 : Aller plus loin sur le numérique : L'accès aux droits - l'inclusion numérique – L'accompagnement des usages et la prévention des risques**

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les habitants à l'utilisation raisonnée du numérique
- Sensibiliser à l'hyper utilisation et aux dangers des écrans
- Développer l'esprit critique et la prise de recul par rapport aux outils et aux usages du numérique
- Accompagner les parents sur l'usage du numérique par les enfants
- Lutte contre l'illectronisme

- **O.G.3.3 : Soutenir l'éducation et la culture dans les quartiers comme vecteur d'émancipation et de vivre ensemble**

-

Objectifs opérationnels :

- Accompagner la réussite des jeunes, remobilisation sociale et la médiation
- Accompagner les habitants vers une culture diversifiée en la rendant accessible (actions culture hors les murs, ateliers vivants...)
- Lutte contre l'illettrisme : accompagner et fédérer les initiatives de repérage et d'accompagnement
- Mettre en place le PRE et lutter contre le décrochage scolaire précoce.

- **O.G.3.4 : Favoriser la citoyenneté**

Objectifs opérationnels :

- Accompagner le développement d'actions de collectifs d'habitants
- Accompagner et valoriser le pouvoir d'agir des habitants par le biais d'actions collectives d'éducation populaire
- Bien vivre son quartier : projets participatifs, CLAP, coup de pouce citoyen
- Développer l'éducation aux médias et le sens critique vis-à-vis des informations

4- LA TRANQUILLITE ET LA SECURITE PUBLIQUE (PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE, MEDIATION ET PROXIMITE DANS LES QUARTIERS)

Objectifs généraux :

- **O.G.4.1 : Améliorer le vivre ensemble dans les quartiers**

Objectifs opérationnels :

- Agir sur la tranquillité aux abords et à l'intérieur des établissements
- Former les habitants par la médiation par les pairs
- Encourager la place des femmes dans les quartiers par l'adaptation de l'espace public aux usages des femmes et des filles
- Eviter l'entre-soi et l'effet communauté en ouvrant et en désenclavant le quartier vers l'extérieur

- **O.G.4.2. : Prévenir la délinquance et ses conséquences**

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales
- Améliorer les relations entre les services de Police et les habitants
- Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture

- **O.G.4.3. : Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales**

Objectifs opérationnels :

- Développer l'accès aux droits dans la régulation des conflits
- Accompagner et outiller les habitants victimes de violences
- Sensibiliser et informer les acteurs
- Amener le droit commun au plus près des habitants

III.2. LES PROJETS SPECIFIQUES POUR CHACUN DES QUARTIERS

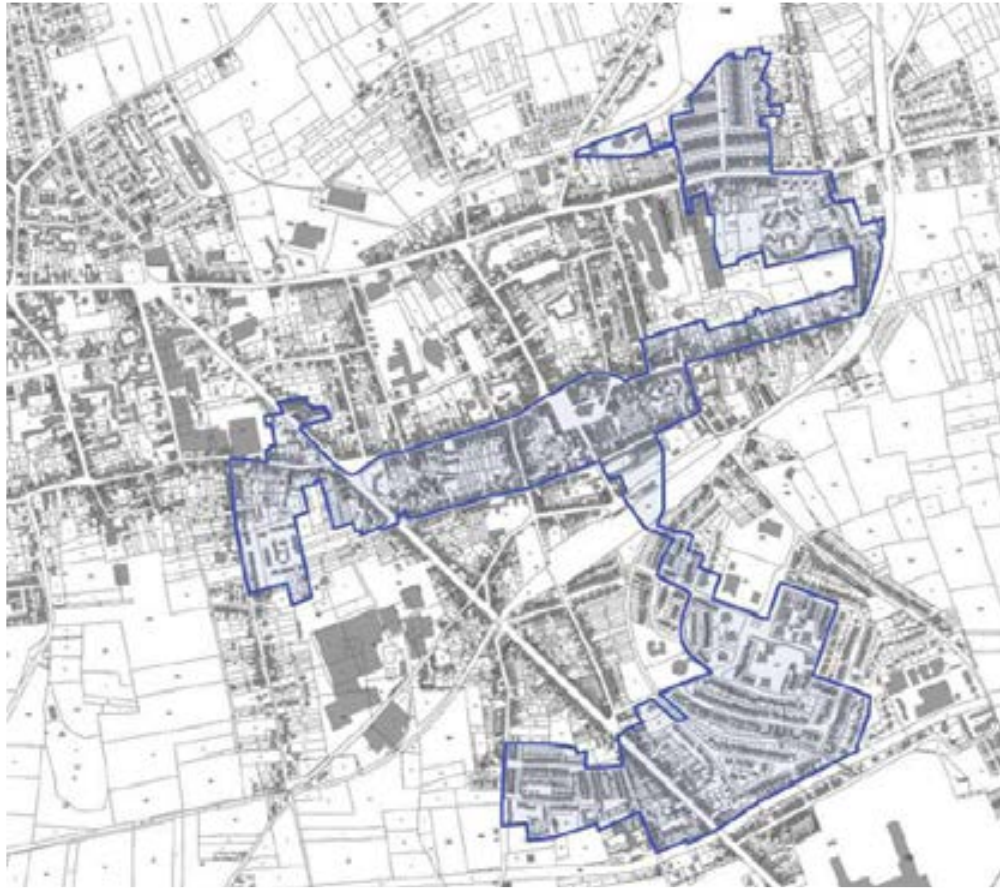
Des rencontres avec les communes ont été réalisées en février / mars 2024 afin de recueillir leurs priorités.

⇒ *CF. en annexe : Tableau priorités par commune*

Ces priorités pourront être réinterrogées et actualisées par voie d'avenant tout au long de la durée du contrat de ville.

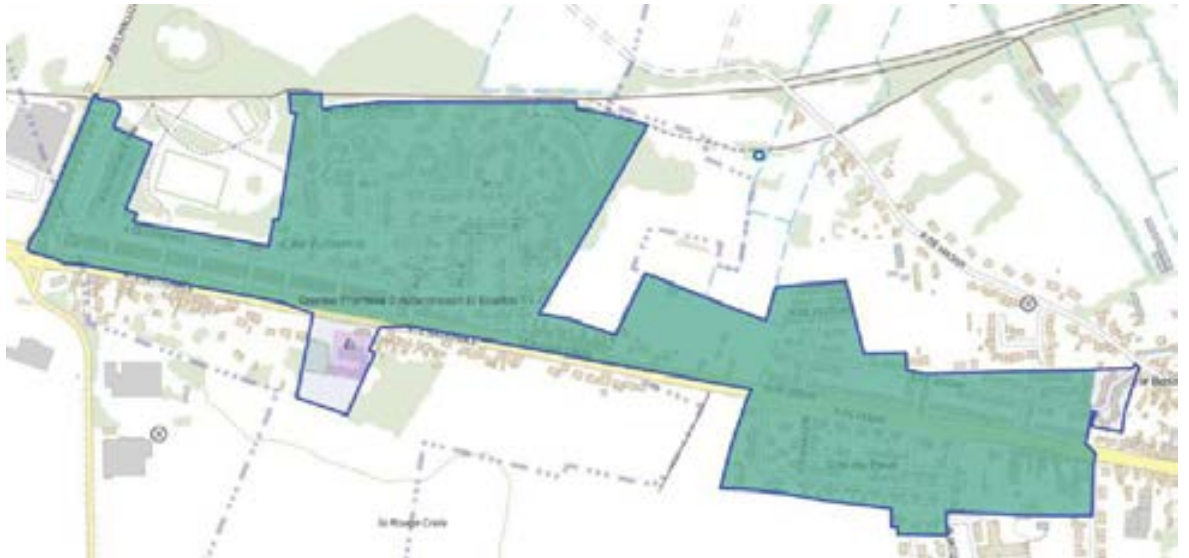
Population des Quartiers Prioritaires 2024 – 2030

QP	Libellé QP	Commune	Population réestimée (FILOSOFI 2019, arrondi sup)
QN05934M	Quartier Prioritaire d'Aniche	Aniche, Auberchicourt	3 500
QN05935M	Quartier Prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon	Auberchicourt, Écaillon, Masny	1 300
QN05936M	Quartier Prioritaire De Masny	Masny	1 400
QN05937M	Quartier Prioritaire De Montigny En Ostrevent	Montigny-en-Ostrevent	1 200
QN05938M	Barrois	Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt	1 800
QN05939M	Lemay Sainte Marie	Pecquencourt	1 100
QN05940M	Quartier Prioritaire De Somain	Somain	1 500
QN05993M	Quartier Prioritaire de Hornaing	Hornaing	900
		TOTAL	12700

Quartier Prioritaire d'Aniche (Aniche, Auberchicourt – QN05934M)

Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole SCHMIDT Ecole Yvon FOSSE Ecole ARCHEVEQUE Ecole CACHIN	Ecole WARTEL Ecole BASUYAUX Ecole QUIEVY	CS le Phare	Cinéma Médiathèque CASCA	Ludothèque ALAPAGE Permanence PMI CAMS Crèche RPE LAEP	Salle de musculation Salle des sports COUBERTIN Stade des Navarres DOJO arts martiaux Salle de tennis Boulodrome	Maison France service Commissariat de Police

Quartier Prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon (Auberchicourt, Ecaillon, Masny – QN05935M)



Equipements et services réglementaires

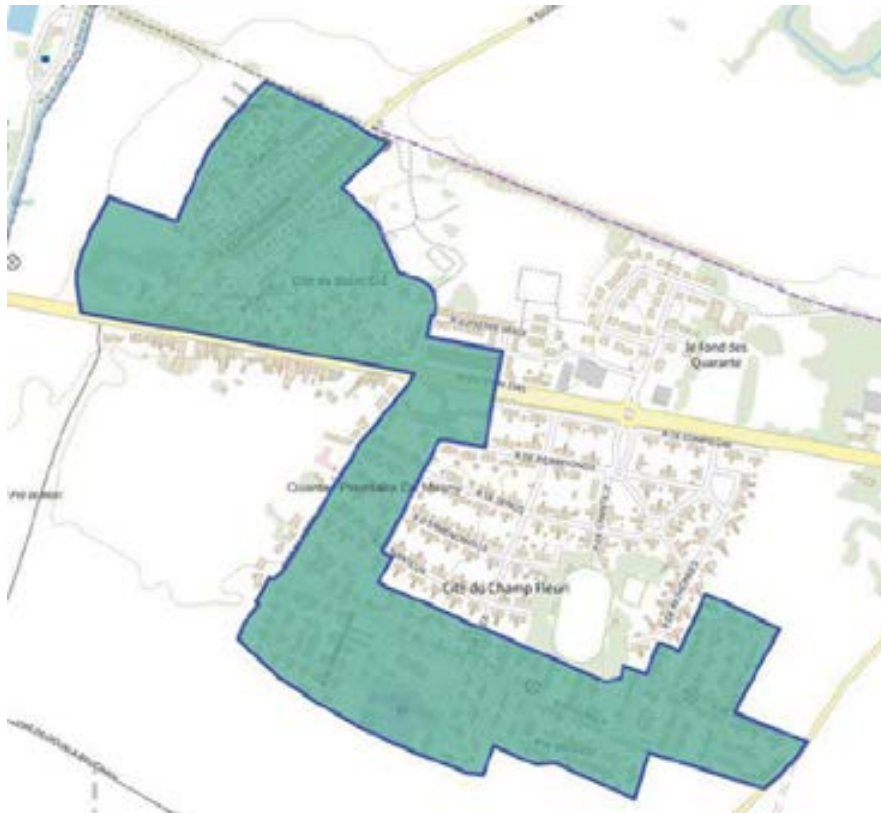
Auberchicourt :

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole LA PAIX Ecole du CHAUFFOUR Ecole LABAS	Ecole Louise MICHEL Ecole Pierre Gille de Gennes		Bibliothèque Espace Podium 4 salles des fêtes	Accueil de loisirs Permanence PMI	Stade Charles LION Site du CHAUFFOUR City stade	Salle d'informatique public – École Michel

Ecaillon :

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Groupe scolaire Simon MARTIN Groupe scolaire PIERRARD		CS Jean MOULIN Local Conseil Citoyen Cœur de cité ESI	Ecole de Musique Bibliothèque Salle des Fêtes	PMI REAP	Stade de foot Boulodrome City stade	

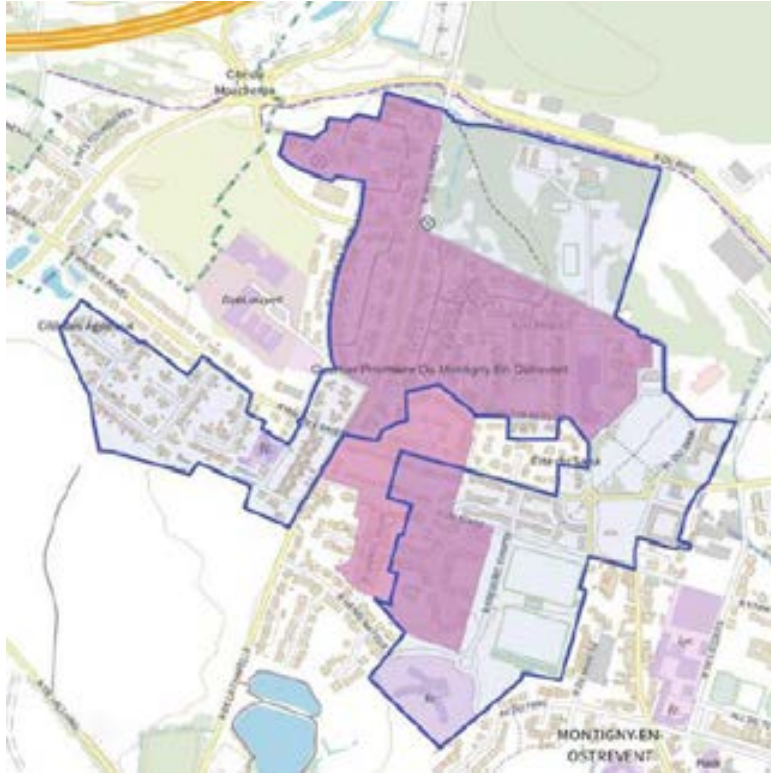
Quartier Prioritaire de Masny (Masny – QN05936M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole PERRAULT Ecole du champ Fleuri	Ecole ROBERT Ecole du champ FLEURI	EVS les Galibots Maison de Quartier Club des Loisirs Pôle Insertion	3 salles des fêtes	EVS les galibots	Stade ROBERT Salle Guy DRUT	

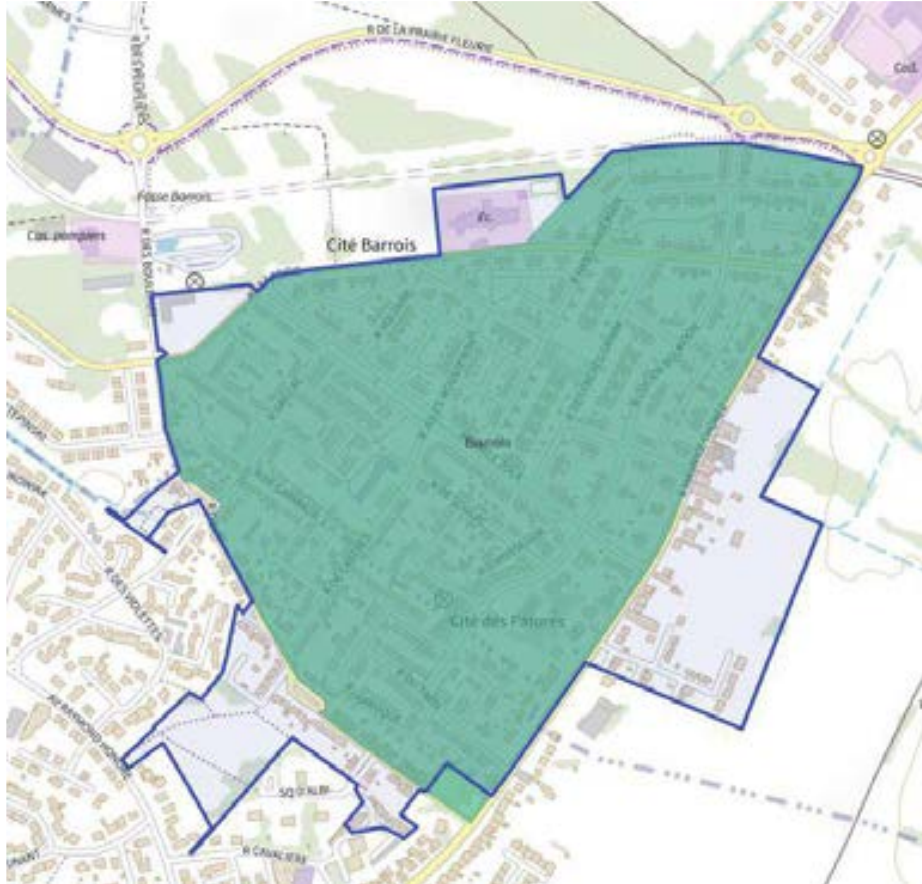
Quartier Prioritaire de Montigny en Ostrevent (Montigny en Ostrevent – QN05937M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole Victor HUGO Ecole LAFONTAINE	Ecole MALRAUX Ecole PASTEUR	Maison de la Jeunesse Espace des jardins partagés CBEL Epicerie solidaire	Château de Montmorency 3 salles des fêtes Bibliothèque	Permanence PMI RIPESE Ludothèque	Stade BARROIS 2 salles sports DOJO Judo DOJO karaté SKATEPARK Boulodrome Tennis CLUB Club équitation Tennis de table	

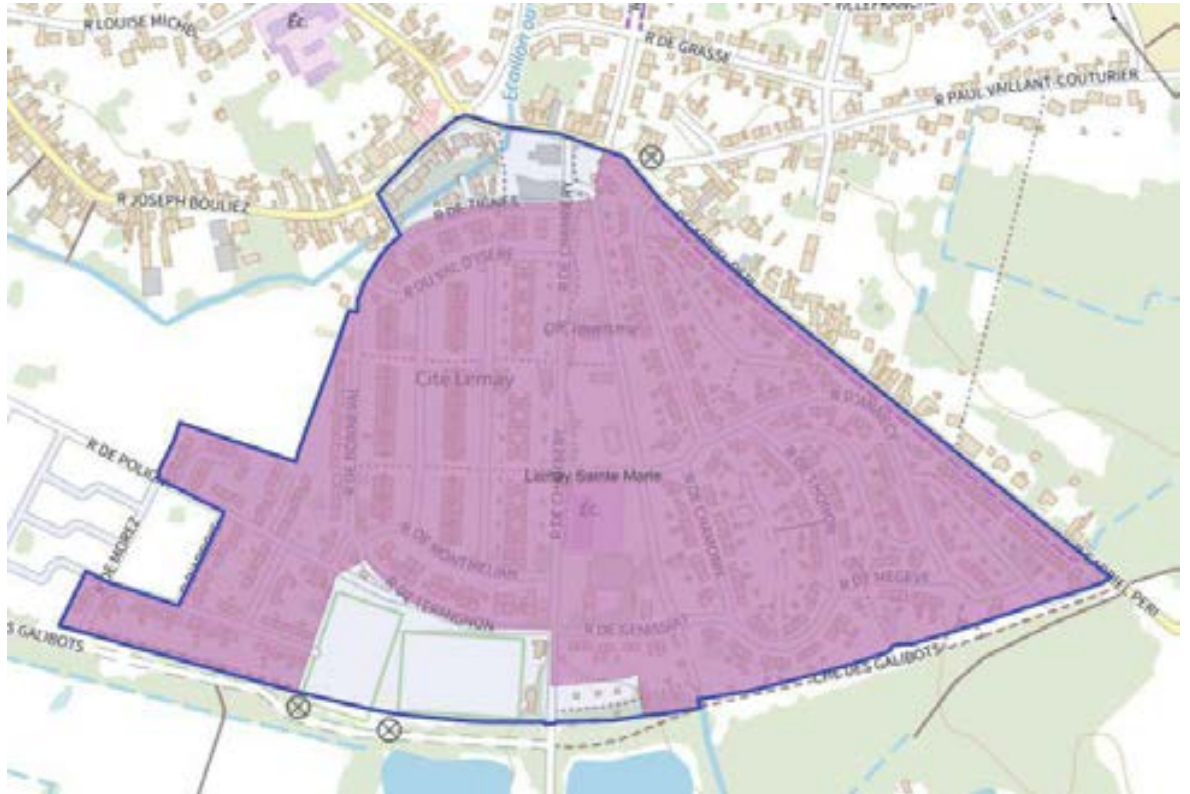
Quartier Prioritaire de Barrois (Montigny en Ostrevent, Pecquencourt – QN05938M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Groupe scolaire Charles PERRAULT	Groupe scolaire Charles PERRAULT	Maison France Service Maison des jeunes et de l'insertion		Locaux petits escargots	Boulodrome	Maison France service

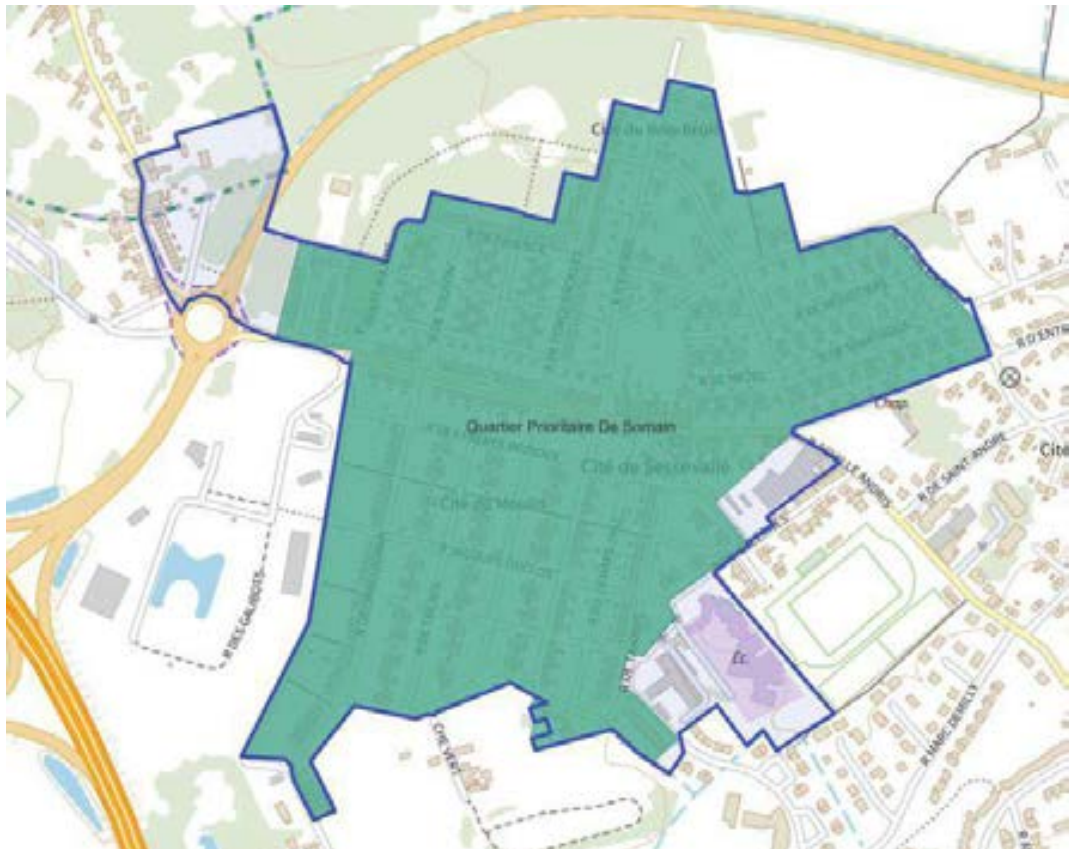
Quartier Prioritaire de Lemay Ste Marie (Pecquencourt – QN05939M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole Suzanne LANNON Ecole LANGELIN WALLON	Ecole BELLEGAMBE Ecole LEMAY Ecole LANGELIN WALLON	CS DOLTO	Ecole de musique Médiathèque	LMA MPE Ludothèque	City park Espace sport santé plein air Stade Boulodrome	

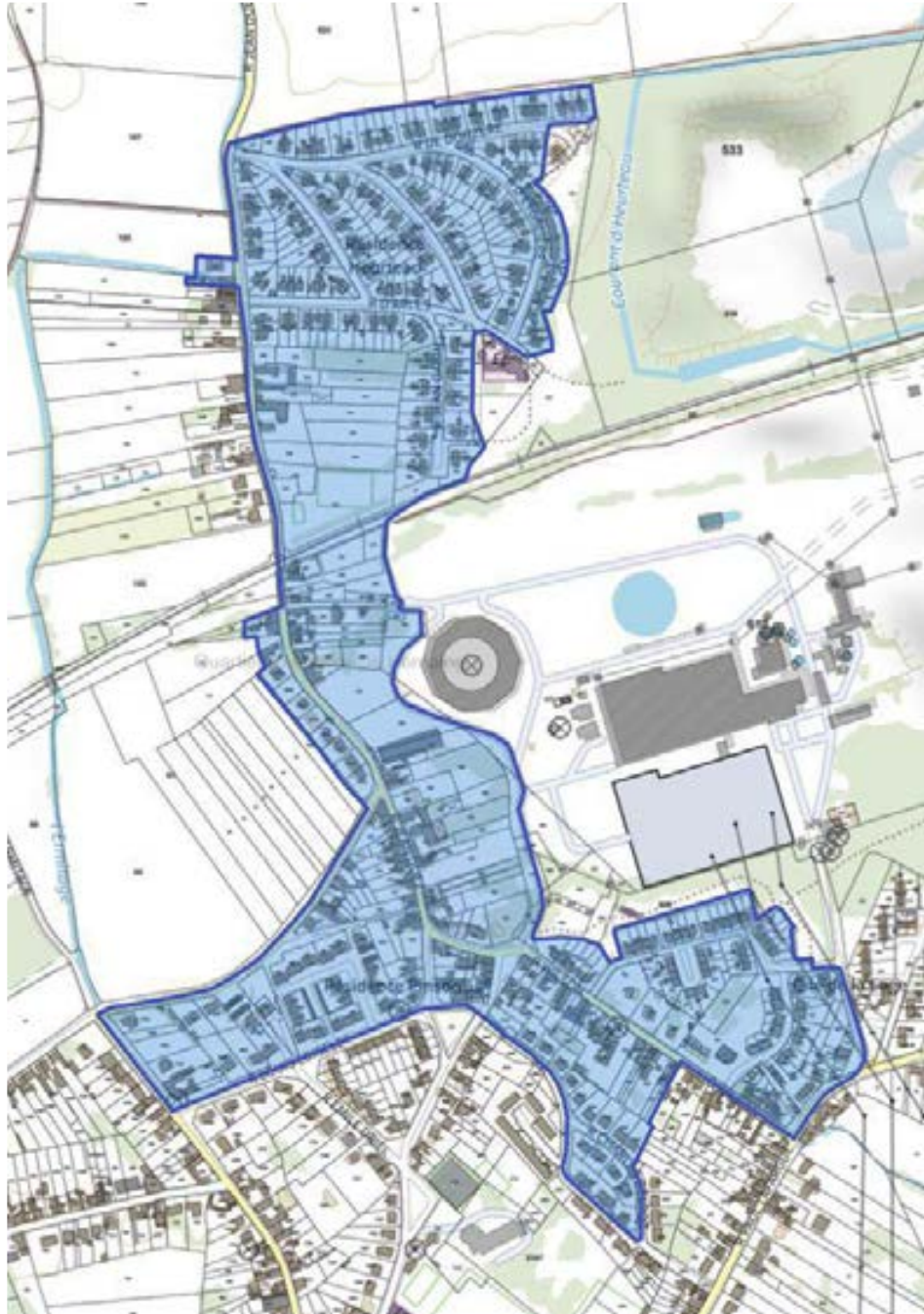
Quartier Prioritaire de Somain (Somain – QN05940M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole Paul BERT Ecole Paul ELUARD Ecole Anselme LESAGE Ecole Elsa TRIOLER	Ecole Marie CURIE Ecole Henri BARBUSSE Ecole Désiré CHEVAILLIER Ecole Louis ARAGON	CS Adolphe LARGILLER	Bibliothèque Théâtre Centre Culturel Ecole de Musique	Crèche Municipale Relais Petite enfance Ludothèque	Piscine CASCAL Stade FACON	L'escabelle La mère l'Oie CH de Somain CMP MNS Commissariat de Police

Quartier Prioritaire d'Hornaing (Hornaing – QN05993M)



Equipements et services réglementaires

Ecoles Maternelles	Ecoles Primaires	Structures de Proximité	Outils Culturels	Structures Petite Enfance	Equipements Sportifs	Equipements Service Public
Ecole Lafargue Ecole Lannoy	Ecole Lannoy Ecole Langevin	CCAS Maison de Quartier	Médiathèque Foyer culturel		Stade Jean Miot Piscine municipale Stade JL Caron Salle de tennis Dojo	

III.3. UNE STRATEGIE D'ARTICULATION PLUS MARQUEE ENTRE LES ACTEURS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

Le nouveau contrat de ville de la CCCO s'inscrit pleinement dans l'ambition Engagements Quartiers 2030 :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants : la sécurité, l'écologie au quotidien, l'accès à tous les services publics (offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale).
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre lisible le rôle de l'Etat par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Pour cela, l'un des challenges du nouveau contrat de ville inscrit en objectif sera de **travailler autrement vers une meilleure transversalité interne à la CCCO et avec les partenaires.**

Une transversalité plus marquée au sein de la CCCO

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, par son action, mène des politiques sociales et d'insertion socio professionnelle en faveur de ses habitants et en particulier des plus démunis ou en situation de vulnérabilité.

Afin de rendre plus lisibles les politiques publiques portées par la collectivité, un Pôle Solidarité Insertion regroupant les services Cohésion Sociale, Emploi/Formation et Cœur d'Ostrevent insertion a été créé.

L'action de ce pôle vise à favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'autonomie. Ainsi, il **coordonne** l'action sociale avec l'ensemble des partenaires pour accentuer le déploiement, sur le territoire, des politiques sociales, pour accompagner les actions de développement social et promouvoir l'innovation sociale.

Les enjeux du pôle sont les suivants :

- Rendre les services accessibles à tous.
- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Favoriser la qualité de vie, le lien social, et l'implication des habitants dans la vie locale.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Soutenir les actions de prévention et la lutte contre l'isolement.

La Cohésion Sociale : c'est l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire.

La Cohésion Sociale Cœur d'Ostrevent c'est : la politique de la ville, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, le soutien au monde associatif, la médiation sociale et sportive.

A ces outils, s'ajoute le dispositif Cité de l'Emploi, initialement rattaché au service Emploi Formation, il a pour objectif de mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi habitants les quartiers prioritaires en mettant en œuvre un travail de collaboration renforcé avec les acteurs locaux.

Le service Emploi Formation Insertion : permet l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail en proposant des parcours d'insertion individualisés prenant en compte l'ensemble des besoins des habitants.

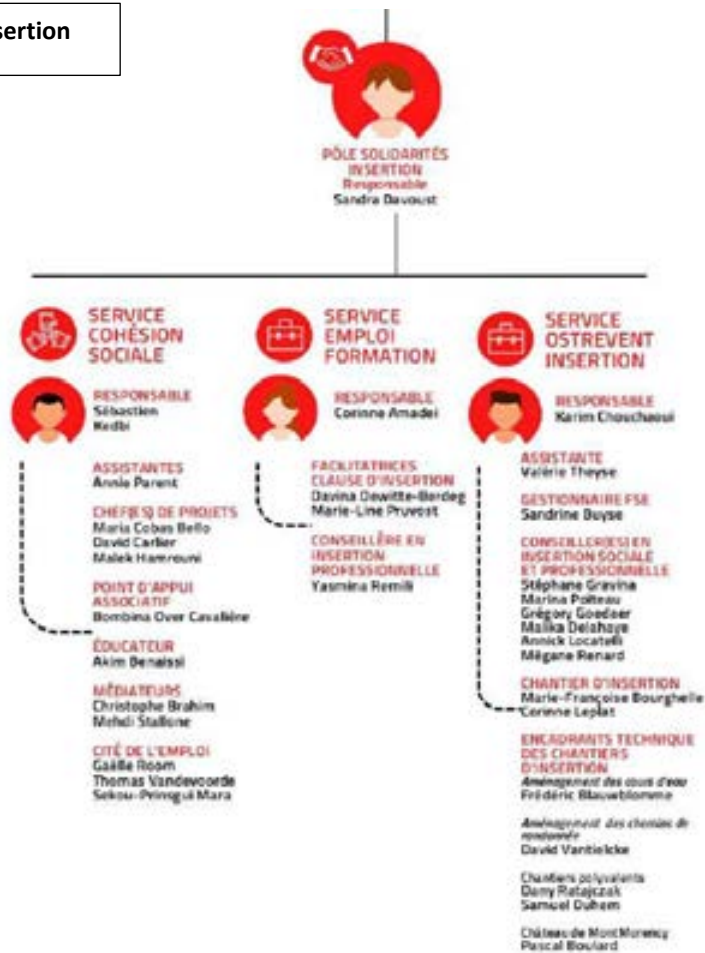
Cela comprend un axe accompagnement des publics, un axe clauses d'insertion et un axe relation entreprises.

Cœur d'Ostrevent d'Insertion : deux types d'actions y sont proposées

- Les chantiers d'insertion pour aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver une activité professionnelle mais aussi sociale.
- L'accompagnement des allocataires du RSA : il s'agit d'un parcours unique d'accompagnement des allocataires orientés par le Département afin de tendre le plus possible vers un retour à l'emploi durable.

L'objectif de la coordination des 3 services est de créer un parcours individualisé pour l'habitant en mobilisant l'ensemble des services, des outils et des compétences portées par la collectivité.

Organigramme Pôle Solidarités Insertion



Dans le cadre du Pôle Solidarités Insertion seront créées des instances en interne permettant d'identifier le droit commun de chacun des services de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Une transversalité plus marquée entre les partenaires

La gouvernance rénovée du contrat de ville (cf. Partie V. gouvernance et modalités de mise en œuvre) permettra de mieux articuler autour des projets les contributions respectives des partenaires. Ceux-ci s'engagent également pleinement dans Engagements Quartiers 2030.

⇒ *CF. en annexe : Engagements des partenaires*

Une meilleure articulation avec les schémas et dispositifs existants

Articulation systématiquement recherchée avec les différents schémas et dispositifs comme par exemple :

- TFPB (*CF. en annexe : Programmation 2024*)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Plan action Cœur de Ville
- Programme Petite Ville de demain
- ABS pour certaines communes
- Contrat Local de Santé
- Cité de l'Emploi
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP)
- Le Pacte des Solidarités 2023-2027
- L'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
- Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)
- Le plan de lutte contre la pauvreté

La mobilisation du droit commun

⇒ *CF. en annexe : Tableau Droit commun de l'Etat*

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, les nouveaux contrats ne doivent plus se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais bien prioritairement mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

A l'échelle départementale, la mobilisation des politiques de droit commun dans les quartiers autour d'objectifs très concrets est suivie dans le cadre d'une mission interservices, dénommée mission CONCERTO. Cette mission a d'ores et déjà acté un certain nombre de premiers objectifs stratégiques de mobilisation du droit commun et leur déclinaison opérationnelle, qui sont déclinés dans le tableau joint en annexe du contrat.

Au-delà de leurs engagements, le droit commun de chacun des partenaires sera interrogé et mobilisé au bénéfice des projets, tout comme le droit commun de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et des communes en géographie prioritaire.

Le volet investissement

Les projets identifiés par les habitants et portés par les communes ou l'EPCI pourront être soutenus et financés via la mobilisation :

- des dotations de l'État : dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds verts)
- de ses opérateurs : ANAH, ANCT, ADEME...
- de la Banque des territoires
- des communes ou EPCI
- des bailleurs sociaux et des investisseurs privés

IV. LES MOYENS D' ACTIONS ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

IV.1. LE PROGRAMME 147 DE L' ETAT

Le programme 147 « Politique de la Ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. ***Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits et dispositifs de droit commun mobilisés au profit des quartiers qui sont les leviers majeurs pour changer la vie quotidienne des habitants (actions de France travail, de la CPAM, des missions locales, de l'action sociale du département...). L'Etat, ses opérateurs (caf, France travail, CPAM) et ses agences (ARS, ADEME...) ont pris des engagements précis qui sont annexés au présent contrat "quartiers 2030"***

Les crédits spécifiques en matière de politique de la ville sont répartis entre les dispositifs :

- la programmation d'actions du Contrat de Ville
- le Programme de Réussite Educative (PRE)
- le dispositif ville, Vie, Vacances (VVV)

D'autres dispositifs de financements spécifiques de l'Etat peuvent être mobilisés sur les territoires en géographie prioritaire et devront être articulés avec cette programmation : Nos Quartiers d'été, colo apprenantes, Fonds Interministériel de Prévention de Délinquance...

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, disparaît la notion de « quartier en veille » (étaient concernées les communes de Bruille lez Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt). L'état ne formalise pas pour le contrat "quartier 2030" de géographie prioritaire complémentaire mais il pourra allouer de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables et situés hors de la géographie prioritaire."

IV.2. LA TERRITORIALISATION DE L' APPEL A PROJETS

Chaque année, la programmation est une étape clé pour la Politique de la Ville puisqu'il s'agit de déployer des financements concertés sur des actions concrètes des opérateurs répondant aux enjeux des projets de quartiers tels que priorisés.

L'appel à projets est crucial dans le partenariat entre les signataires du contrat de ville, la mise en place d'un programme d'actions de la Politique de la Ville et le soutien au réseau de proximité appuyés sur un ancrage territorial fort.

L'EPCI et les communes sont les deuxièmes financeurs des programmes d'actions annuelles.

L'effet levier des crédits spécifiques (BOP 147) doit être garanti sur chaque programmation annuelle grâce au co pilotage de l'appel à projet. Elles ont un rôle prépondérant à jouer en recherchant l'ancrage territorial des actions pour répondre efficacement aux problématiques spécifiques identifiées dans chacun des quartiers et pour que les associations puissent s'inscrire dans un écosystème durablement.

Chaque programmation devra faire apparaître **les co-financements des actions** et donner de la lisibilité sur les financements de droit commun validés par chaque co-signataire au sein du comité de financeurs. Lors du tour de table des financeurs, l'optimisation des financements réside dans l'effort collectif et s'inscrit dans les engagements de chaque partenaire. Sera recherchée la bonne articulation entre les actions financées dans l'appel à projets et les actions de droit commun.

Au-delà de la dynamique partenariale, le Contrat Engagements Quartiers 2030 de Cœur d'Ostrevent doit garantir une amplitude d'intervention plus complète, et permettre de passer d'une logique de méthodologie de projet au financement de l'action, et non l'inverse.

Par ailleurs, devront être favorisées dans le cadre du projet territorial les actions expérimentales et innovantes permettant la mise en œuvre de nouvelles approches afin de répondre aux problématiques observées.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent se doit de garantir la meilleure articulation des actions et des financements.

A l'échelle de son territoire, l'articulation avec des dispositifs comme le Contrat Local de Santé, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le Plan local de l'Habitat, la Cité de l'Emploi, le Contrat de relance et de transition écologique, l'ERBM et les clauses insertions ou encore la feuille de route du numérique sera systématiquement recherchée.

La coordination des actions et la gouvernance seront renforcées sur la période 2024-2030 et également avec le pilotage de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. (TFPB).

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent favorisera une mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs Politique de la Ville en proposant de fusionner les instances de gouvernance dans une logique de simplification et d'efficacité.

Le cadre de vie et les transitions, écologiques et/ ou énergétiques, seront à accompagner car de nombreuses transformations concernent des changements d'équipement dans les logements, mais également de nouveaux modes de collectes des déchets ou encore l'usage des modes de mobilité douce.

IV.3. LES CPO

LA PLURI ANNUALITE COMME OUTIL DE SIMPLIFICATION

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) représentent une avancée pour les territoires.

L'objectif est de pouvoir contractualiser plus de 50% des actions du programme.

Les CPO permettront de donner une lisibilité financière aux porteurs de projets.

Les critères d'éligibilités porteront sur plusieurs profils : des petites associations, des projets dont les objectifs de l'action portent sur le parcours des personnes et les actions structurantes.

LA PLURI ANNUALITE COMME OUTIL DE SUIVI

Le financement sur plusieurs années permet de fixer une trajectoire pour le déploiement du projet.

Il doit devenir un outil de suivi des bénéficiaires grâce à des outils de suivi de parcours (tableau de bord...) et dans une logique comparative sur la situation des bénéficiaires. Dès le départ de la CPO, des indicateurs de suivis devront être construits par l'opérateur avec l'appui des services instructeurs pour permettre de faire une mesure d'impact de l'action, l'objectif étant de démontrer la plus-value des actions dans le Contrat de Ville.

IV.4. LES AXES DE TRAVAIL 2024-2030

UN CALENDRIER AJUSTE EN COHERENCE AVEC LE CALENDRIER DE DECISIONS DE LA CCCO

Le calendrier des instances sera, dans la mesure du possible, actualisé chaque année en fonction du calendrier des instances communautaires.

AUTRES MODES D' ACTIONS

Parce que le cycle annuel de lancement de l'appel à projets mobilise la majeure partie du temps des équipes en charge de la Politique de la Ville, réduisant ainsi le temps consacré au diagnostic des besoins, au développement local et à la co-construction d'actions, des combinaisons de plusieurs modalités de programmation des crédits sera réfléchie et ce afin de gagner en souplesse d'intervention (Appels à Manifestation d'Intérêt, enveloppes annuelles réservées, programmation au fil de l'eau...)

Par ailleurs, les dispositifs contingents tels que Quartiers d'Eté, VVV, Colos apprenantes, postes adultes relais, TFPB ...seront mobilisés.

La possibilité d'intégrer ces dispositifs dans un seul AAP annuel est à réfléchir sur la durée du Contrat de Ville et ce, pour gagner en lisibilité et cohérence.

V. LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

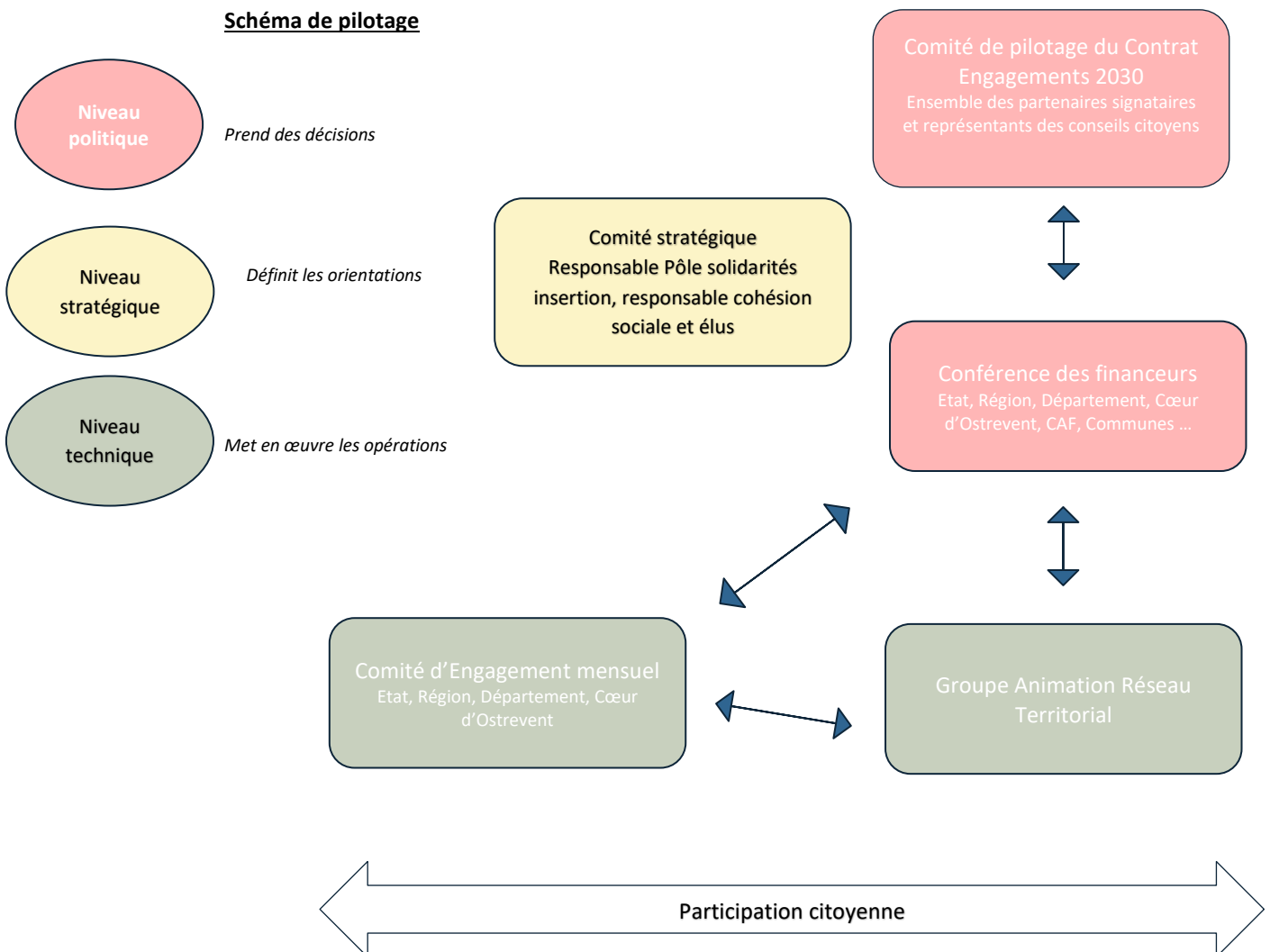
V.1. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

L'élaboration du Contrat de Ville 2024-2030 est l'occasion d'actualiser le schéma de pilotage de façon cohérente et partenariale, tout en préservant la complémentarité des différentes instances.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 de Cœur d'Ostrevent constitue un cadre d'intervention sur des zones géographiques ciblées afin de concentrer les efforts des partenaires sur les quartiers les plus en difficultés. La différence entre le projet de Cohésion Sociale Territorial et le Contrat Engagements 2030, tient au périmètre d'intervention, à savoir l'ensemble des communes pour ce qui est du projet de cohésion sociale territoriale et les 8 communes en géographie prioritaire pour le Contrat de Ville.

C'est pourquoi les instances de pilotage du Contrat Engagements Quartiers 2030 seront élargies périodiquement à l'ensemble des communes du territoire permettant ainsi d'avoir une vision globale des politiques de cohésion sociale du territoire et de mieux articuler le Contrat de Ville avec les autres politiques de Cœur d'Ostrevent.

Schéma de pilotage



UN COMITE DE PILOTAGE

Les questions relatives au Contrat Engagements 2030 seront traitées au sein du comité de pilotage stratégique.

Missions

Le comité de pilotage a pour mission de coordonner l'ensemble des partenaires, d'animer le Contrat Engagements Quartiers 2030 et de suivre la mise en œuvre de ses objectifs opérationnels.

Il est le garant des engagements pris par les partenaires.

Il sera en charge d'analyser et de valider la programmation.

Composition

Le comité de pilotage stratégique sera composé de tous les signataires et sera ouvert plus largement périodiquement sous format projet de Cohésion Sociale Territorial concernant alors l'ensemble des communes.

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président de Cœur d'Ostrevent et l'Etat.

Il se réunira une à deux fois par an.

UN COMITE STRATEGIQUE

Réunions stratégiques rassemblant la direction du Pôle Solidarités Insertion, les responsables services de Cœur d'Ostrevent et les référents des communes

Il se réunit deux fois par an

L'INSTAURATION D'UNE CONFERENCE DES FINANCEURS

La conférence des financeurs est l'instance permettant de disposer d'une vision globale et partagée des diverses interventions aussi bien à l'échelle communale qu'intercommunale.

Missions

Ce comité aura pour missions :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de l'atteinte des priorités d'intervention du contrat de ville,
- de mener une réflexion concernant l'évolution des orientations prioritaires
- de collecter, synthétiser et présenter les travaux menés dans chaque instance thématique partenariale
- de favoriser l'articulation entre les crédits spécifiques « Politique de la ville » et le droit commun de chacun des partenaires du contrat Engagements Quartiers 2030 : Droit commun Etat, Cœur d'Ostrevent, communes, Région, département...
- de proposer des arbitrages dans le cadre de la programmation annuelle.

Composition

Directions et / ou techniciens des partenaires conviés et à minima Etat, Cœur d'Ostrevent, Département, Région...

Elle se réunira minimum quatre fois par an

UN COMITE D'ENGAGEMENT MENSUEL

Le comité d'engagement bimensuel a pour objectif de favoriser l'échange entre les différents partenaires conviés sur les financements, leurs attributions, leurs évolutions et ainsi favoriser une cohérence d'intervention sur le territoire

Missions

L'ensemble des acteurs présents valident les objectifs suivants :

- avoir une vision globale des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et plus globalement dans le cadre du Projet de cohésion sociale territoriale.
- analyser les objectifs les plus investis par les acteurs du territoire.
- analyser les objectifs les moins investis par les acteurs du territoire.
- repérer les complémentarités et les favoriser.
- anticiper les évolutions des modes de financements à venir.
- instruire les demandes de financements au fil de l'eau et selon un calendrier annuel prédéfini.

Il se réunira en fonction des modalités de programmation annuelle.

LES GROUPES « ANIMATION DE RESEAU TERRITORIAL »

Ces groupes auront pour objectifs d'échanger autour de projets d'actions à déployer sur le territoire. Ils seront mis en place en complémentarité des instances partenariales déjà existantes (exemples : comité Cité de l'Emploi, CLS...)

Cette instance se réunira en moyenne 1 fois par trimestre avec le service Cohésion Sociale de l'EPCI, les communes, des porteurs de projets de la Politique de la Ville et autres partenaires en fonction des thématiques abordées

UN CALENDRIER AJUSTE EN COHERENCE AVEC LE CALENDRIER DE DECISIONS DE LA CCCO

Le calendrier des instances sera, dans la mesure du possible, actualisé chaque année en fonction du calendrier des instances communautaires.

UNE ORGANISATION DE L'INGENIERIE REPENSEE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE ARTICULATION ET SOUPLESSE

1- L'ingénierie de Cœur d'Ostrevent

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique de Cohésion Sociale, Cœur d'Ostrevent s'est doté d'une ingénierie dédiée, le service cohésion sociale ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre du projet de cohésion sociale territorial et de ses actions à l'échelle intercommunale.

Outre les missions du service cohésion sociale liées à l'animation du partenariat et à la direction du projet de cohésion sociale et du contrat de ville, les chefs de projets apportent une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans les thématiques prioritaires retenues.

Pour faciliter le travail au sein des communes et renforcer la cohésion des actions locales au regard des orientations stratégiques du Contrat Engagements Quartiers 2030, Cœur d'Ostrevent a développé une mission d'animation territoriale.

La direction Emploi / Formation et la direction Cœur d'Ostrevent Insertion sont également fortement impliquées dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030. Il est à noter que ces 3 services sont regroupés sous la responsabilité d'un responsable du Pôle Solidarités Insertion afin d'assurer la transversalité.

Enfin des liens avec l'ensemble des directions de Cœur d'Ostrevent seront également mis en œuvre.

La mobilisation de l'ingénierie de Cœur d'Ostrevent est nécessaire mais parfois insuffisante pour assurer la pleine réussite de la mise en œuvre du contrat de ville.

2- L'ingénierie communale

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent encourage les communes à se « doter » d'un référent politique de la ville qui, sous l'autorité du maire et du DGS, mobilise tous les services de la ville y compris le CCAS dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Les chefs de projets Cœur d'Ostrevent contribueront à cette dynamique locale.

3- L'animation territoriale

De manière générale, le service Cohésion Sociale travaille en proximité avec les porteurs de projets qu'ils soient communaux ou associatifs tant sur les actions communautaires que sur les actions communales.

L'animation territoriale se décline en trois axes principaux :

a- Temps de concertation avec les partenaires et les financeurs

Ces temps de concertation ont pour objectifs de recenser le droit commun, d'impulser des projets en fonction des besoins du territoire et d'actualiser les priorités.

b- Montée en compétences des porteurs de projets

La conduite de projets de développement nécessite une compréhension toujours plus accrue des impacts juridiques, techniques et financiers, mais appelle aussi à de plus en plus d'innovations et de coopérations.

Aussi Cœur d'Ostrevent dans son rôle de pilote et d'animateur souhaite mettre à disposition des porteurs de projets territoriaux (élus, directeurs, chargé de projets...) une offre de formation permettant de répondre à ces exigences, par exemple :

- favoriser le développement des compétences.
Grâce à des parcours co-construits avec les partenaires institutionnels, experts des thématiques territoriales.
- promouvoir la coopération au sein de l'écosystème territorial.
En diffusant un socle commun de compétences à l'ensemble des acteurs (collaborateurs, partenaires, experts, élus et acteurs locaux).
- c- Travailler autrement vers une meilleure transversalité pour une meilleure mise en cohérence des politiques de droit commun autour du Projet Territorial de Cohésion Sociale

4- Les programmations partenariales annuelles

Dans le cadre du Contrat Engagements Quartiers 2030, sera mise en place une programmation partenariale annuelle.

- Les crédits mobilisables

Pour le contrat Engagements Quartiers 2030, un appel à manifestation d'intérêt concernera :

- les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat
 - les crédits spécifiques de la Région
 - les crédits de droit commun des partenaires financeurs
 - les crédits spécifiques et de droit commun de Cœur d'Ostrevent
- (La liste peut évoluer et intégrer par la suite d'autres partenaires ou politiques)*

A noter : les droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.

Dans ce cadre, de nouvelles procédures d'instruction ont été définies afin de favoriser la transparence, la transversalité et l'échange entre les partenaires concernant les actions menées sur le territoire.

Ainsi sont mis en place :

- une réunion de répartition des dossiers incluant aussi bien les services de l'Etat que ceux du Département, de la Région, de la CAF...
- des temps de co-instruction partenariaux thématiques
- une conférence de financeurs et un comité d'engagement ayant pour but d'effectuer des arbitrages budgétaires au regard des avis techniques émis lors des comités de co-instructions partenariaux thématiques.

Pour être recevables les actions présentées devront répondre aux priorités définies dans le cadre de référence ainsi qu'aux conditions suivantes :

- pour les actions mobilisant des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'Etat, de la Région, elles doivent majoritairement concerner des habitants résidant au sein des quartiers prioritaires ou au sein des « poches de pauvreté » retenues dans le contrat Engagements Quartiers 2030 ;
- pour les actions mobilisant des crédits du Département, elles doivent s'inscrire dans le cadre des politiques départementales de droit commun existantes, qu'elles soient des compétences obligatoires ou volontaristes
- pour les actions mobilisant des crédits de Cœur d'Ostrevent, elles doivent s'inscrire dans le cadre des priorités définies au sein du projet de cohésion sociale territoriale et / ou du contrat Engagements Quartiers 2030.

Cette méthode d'instruction partenariale a pour objectifs de favoriser la transversalité, la cohérence d'intervention territoriale et thématique ainsi qu'une bonne articulation des financements des différents partenaires signataires.

En complément de l'appel à Manifestation d'Intérêt, des actions pourront être déposées au fil de l'eau selon un calendrier défini et selon la même méthode d'instruction.

V.2. LA PARTICIPATION CITOYENNE

Cadre réglementaire

Les Contrats de Ville sont co-construits avec les habitants. Ce principe est consacré par l'article 1er de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et se concrétise par la mise en place de Conseils Citoyens (art. 7 de la Loi). Cette co-construction du contrat avec les habitants et l'obligation de mettre en place des Conseils Citoyens sont réaffirmées dans la Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014, celle du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 15 octobre 2014 et au travers du cadre de référence des Conseils citoyens (Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014).

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vient renforcer les prérogatives des Conseils citoyens en indiquant que « Les Conseils Citoyens peuvent saisir le représentant de l'Etat dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants dans le territoire [...] » (Titre III - Chapitre 1er). Ensuite, une Circulaire datée du 2 février 2017 vise à préciser le cadre de création et de fonctionnement des Conseils Citoyens (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'Etat chargé de la Ville).

La circulaire du 4 janvier 2024, vient réaffirmer que la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville. Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc.), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire. Les travaux de la commission « Participation Citoyenne » présidée par M. Mohamed Mechmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.

La place des habitants en Cœur d'Ostrevent

Conformément à la loi Lamy, un conseil citoyen a été créé par quartier avec des instances de concertation déjà existantes. L'animation des Conseils Citoyens a créé une dynamique communautaire avec l'organisation d'un Inter-Conseils Citoyens, lieu d'échanges entre pairs autour de sujets transversaux, autour des enjeux des quartiers et du territoire.

Dans ce cadre, les habitants représentés par leurs Conseils Citoyens et l'Inter Conseil, font partie à part entière de la gouvernance du contrat Engagements Quartiers 2030.

Les citoyens et plus largement les habitants seront associés aux différentes instances de programmation, d'évaluation...

Des pistes d'amélioration seront poursuivies dans ce nouveau contrat :

- réinventer les formes de participation des habitants (concertation, consultation, co production)
- se mettre à niveau sur les notions de dialogue citoyen en formant les équipes à la participation par, pour et avec les citoyens
- s'appuyer sur les instances de participations citoyennes existantes en permettant une représentation plus importante des habitants des quartiers.

V.3. MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

Durée du contrat

Le présent Contrat de Ville est conclu en date du *29 mars 2024* pour une durée de 6 ans.

En 2027, il fera l'objet d'une actualisation pour ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au cours des 3 premières années de contractualisation.

Modalités d'évaluation

CADRE REGLEMENTAIRE

Selon l'instruction ministérielle du 14 décembre 2021, le cadrage de l'Etat sur cette évaluation précise que l'évaluation finale doit permettre de :

Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Il s'agira ainsi d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par les conseils citoyens,

- Examiner notamment dans quelle mesure les Contrats de Ville ont permis de garantir la mise en œuvre territorialisée des engagements des signataires et comment les enjeux du Comité Interministériel des Villes peuvent y être intégrés.

L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l'amélioration de l'action publique en faveur de nos concitoyens dans les quartiers. Ces évaluations locales permettront d'alimenter la réflexion menée au niveau national et, par suite, de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville

La circulaire du 4 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat précise que :

- des indicateurs de suivis devront être établis dès l'élaboration du contrat, en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Il s'agit de prévoir un nombre limité d'indicateurs, correspondants à une réalité opérationnelle visible pour les habitants, par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement que vous déclinez localement. Une réunion annuelle du contrat de ville, préalablement au lancement des appels à projets, afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté, avec l'appui du bilan sur les éléments suivants :

o bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les CT, les EPCI, l'Etat et des partenaires

o bilan des actions du contrat de ville avec des données chiffrées sur les QPV

o présentation par les bailleurs sociaux des actions engagés en rapport avec l'abattement TFPB

Il s'agit ici d'avoir une vision des politiques partenariales mobilisées dans le cadre de l'animation du contrat à l'échelle de chaque commune. Ces dynamiques sont portées par l'ingénierie en s'appuyant sur les coopérations existantes et en y associant l'EPCI et l'Etat ainsi que les acteurs locaux, les partenaires signataires, les associations de proximités, les opérateurs et les habitants. Le format de l'instance sur les communes se situera dans un format mixte de comité stratégique et comité de pilotage afin de dresser un bilan des engagements et d'identifier les sujets du comité de pilotage. Cette réunion poursuit l'objectif également d'améliorer la connaissance sur le projet de quartier pour favoriser l'ancrage des actions et le travail en réseau des partenaires présents localement.

LA CULTURE TERRITORIALE DE L'ÉVALUATION

Sur le territoire de Cœur d'Ostrevent, la démarche d'évaluation est ancrée dans les pratiques. A mi-parcours ou finale, la politique de la ville a été évaluée ces dernières années en s'appuyant sur les logiques partenariales fortes et en croisant les regards (en 2018 à mi-parcours, en 2022 pour le bilan final de près de 7 années de contrat).

Les logiques d'évaluation corrélées à des tableaux de bord, des tableaux de suivi, ou du suivi d'indicateurs sont centrales dans le pilotage de projet et attendu par nos élus.

Force est de constater que c'est un outil qui renforce les dynamiques de coopération, favorise une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires et permet ainsi une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Il s'agit donc de regarder l'évolution des quartiers (étude comparative des données à l'échelle des quartiers) et en parallèle, de mesurer ce qui a été fait à mi-parcours (2027) et à l'horizon 2030.

L'ÉVALUATION COMME PROCESSUS DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'évaluation, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a choisi de mettre en œuvre deux processus distincts pour rendre compte de l'impact du Contrat de Ville sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs de la politique de la ville et sur l'ingénierie de Cœur d'Ostrevent et des villes. L'évaluation renseignera également les indicateurs utiles pour apporter des éclairages sur les divers objets évalués (analyses croisées sur l'ensemble de la période et en évolution). Il est ainsi prévu que l'évaluation du Contrat de Ville s'attache à décrire les évolutions contextuelles depuis la signature. S'ajoutent à ces attendus, des éléments d'analyse sur la mobilisation du droit commun, le programme d'actions, la gouvernance (c'est-à-dire dans la manière dont le dispositif a été mis en œuvre) et le fonctionnement des nouvelles formes de participation des habitants.

- Le premier volet de l'évaluation est basé sur l'actualisation des données, notamment des indicateurs socio démographiques ou encore des données liées aux programmes d'actions et pourra être associé à un diagnostic de perception pour mieux cerner les besoins en temps réel des habitants.

- Le second volet de l'évaluation pourra être co animé et s'appuie sur la volonté de l'EPCI d'évaluer les logiques de collaboration et de coopération à l'œuvre au niveau du Contrat de Ville sur le territoire (Gouvernance, engagements des partenaires)

LES INDICATEURS

CF. en annexe : indicateurs Compas

Les indicateurs sur lesquels s'appuiera l'évaluation seront ceux de COMPAS, transmis par l'Etat.

SUIVI DE 3 ACTIONS CONCRETES

Dans le cadre du Contrat Engagements Quartiers 2030, il est proposé un suivi renforcé pour 3 actions concrètes, à savoir :

- déploiement du Pass Sport et du Pass Culture auprès de 100% des jeunes éligibles.
- déploiement du SNU pour les jeunes du territoire.
- faciliter l'accès aux stages en entreprises pour les jeunes du territoire et notamment les collégiens.

Partenaires signataires

La liste des partenaires signataires n'est pas figée. De nouveaux signataires avec des engagements structurants pourront être ajoutés, par voie d'avenant.

De la même façon les priorités du territoire pourront être réinterrogées et actualisées, par voie d'avenant.

SIGNATURES

**SIGNATAIRES DU CONTRAT ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030
Contrat de Ville 2024 - 2030**

**Madame La Préfète déléguée pour
l'égalité des chances**

Virginie LASSERRE

**Monsieur Le Président de la
Communauté de Communes Cœur
d'Ostrevent**

Frédéric DELANNOY

**Monsieur Le Président de la Région
Hauts de France**

Xavier BERTRAND

**Monsieur Le Président du Département
du Nord**

Christian POIRET

Monsieur Le Maire d'Aniche
Xavier BARTOSEK

Madame Le Maire d'Auberchicourt
Marie-Hélène LEROY

Monsieur Le Maire d'Ecaillon
Georges CINO

Monsieur Le Maire d'Hornaing
Frédéric DELANNOY

Monsieur le Maire de Masny
Lionel FONTAINE

**Monsieur Le Maire de Montigny en
Ostrevent**
Salvatore DE CESARE

Monsieur Le Maire de Pecquencourt
Joël PIERRACHE

Monsieur Le Maire de Somain
Julien QUENNESSON

**Monsieur Le Maire de Bruille-lez-
Marchiennes**
Jean-Jacques CANDELIER

Madame Le Maire de Fenain
Arlette DUPILET

Monsieur Le Maire de Marchiennes
Laurent MARTINEZ

Madame Le Maire de Monchecourt
Jeanne ROMAN

**Monsieur Le Directeur Territorial
Partenord Habitat Hainaut Douaisis**
Denis AUBOIS

Monsieur Le Président NOREVIE
Pierre CONSTANT

**Monsieur Le Président Maisons et
Cités**
Frédéric CHEREAU

Monsieur Le Président SIA Habitat
Laurent Raoul Roger ROUBIN

**Madame La Directrice du Pôle Clients et
proximité de SIGH – Membre du
directoire**

Virginie BASTIN

**Monsieur Le Procureur de la République
de Douai**

Frédéric FOURTOY

**Monsieur Le Président de la Mission
Locale du Douaisis**
Jean-Luc HALLE

Monsieur Le Directeur Régional de la BPI
Yannick DA COSTA

**Madame La Directrice Générale de
l'Agence Nationale de l'Habitat**

Valérie MANCRET-TAYLOR

**Madame La Directrice Départementale
de France Travail**

Gaëtane BERNARD

**Monsieur le Directeur Académique des
services de l'Education Nationale**

Olivier COTTET

**Monsieur le Directeur régional de la
Caisse des dépôts et consignations des
Hauts de France**

Olivier CAMAU

**Monsieur Le Directeur régional des
affaires culturelles des Hauts de France**

Hilaire MULTON

**Monsieur Le Président de l'Agence
Nationale de la Cohésion des Territoires**

Christophe BOUILLON

**Monsieur le Directeur général de l'ARS
Hauts de France**

Hugo GILARDI

**Madame la directrice générale de la CAF
du Nord**

Audrey MATHON-DEBETENCOURT

**Monsieur Le Directeur Régional de
l'ADEME des Hauts de France**

Simon KARLESKIND

**Madame La Directrice du Centre
Hospitalier de Douai**

Jeanne Marie MARION-DRUMEZ

**Madame La Directrice de la CPAM Lille
Douai**

Carole GRARD

**Madame La Directrice du Centre
Hospitalier de Somain**

Brigitte REMMERY

**Monsieur Le Président du Syndicat mixte
des Transports du Douaisis**
Claude HEGO